

Effondrement et refondation de la République

1940 - 1946

I. La défaite de 1940 et ses conséquences.

1. La débâcle et l'exode.



L'offensive allemande du 10 mai 1940 tourne à la débâcle pour la France. Affolés par cette invasion, des millions de Français prennent la route de l'exode.

Les neutres — ceux qui restent — comprendront-ils, cette fois ?

DERNIÈRE ÉDITION

Paris-soir

SANDH
11
MAY
1980

12 weeks, \$1.50

ADVERTISEMENTS

Display/Outside	1 in. x 1 in. x 10 in.
Display/Inside	40 x 70 x 100
Display/Trade A	30 x 70 x 100
Display/Trade B	20 x 70 x 100

CLASSIFIED

27, 70-80 Lines	100¢
81-90 Lines	110¢
91-100 Lines	120¢
101-110 Lines	130¢
111-120 Lines	140¢
121-130 Lines	150¢
131-140 Lines	160¢
141-150 Lines	170¢
151-160 Lines	180¢
161-170 Lines	190¢
171-180 Lines	200¢
181-190 Lines	210¢
191-200 Lines	220¢
201-210 Lines	230¢
211-220 Lines	240¢
221-230 Lines	250¢
231-240 Lines	260¢
241-250 Lines	270¢
251-260 Lines	280¢
261-270 Lines	290¢
271-280 Lines	300¢
281-290 Lines	310¢
291-300 Lines	320¢
301-310 Lines	330¢
311-320 Lines	340¢
321-330 Lines	350¢
331-340 Lines	360¢
341-350 Lines	370¢
351-360 Lines	380¢
361-370 Lines	390¢
371-380 Lines	400¢
381-390 Lines	410¢
391-400 Lines	420¢
401-410 Lines	430¢
411-420 Lines	440¢
421-430 Lines	450¢
431-440 Lines	460¢
441-450 Lines	470¢
451-460 Lines	480¢
461-470 Lines	490¢
471-480 Lines	500¢
481-490 Lines	510¢
491-500 Lines	520¢
501-510 Lines	530¢
511-520 Lines	540¢
521-530 Lines	550¢
531-540 Lines	560¢
541-550 Lines	570¢
551-560 Lines	580¢
561-570 Lines	590¢
571-580 Lines	600¢
581-590 Lines	610¢
591-600 Lines	620¢
601-610 Lines	630¢
611-620 Lines	640¢
621-630 Lines	650¢
631-640 Lines	660¢
641-650 Lines	670¢
651-660 Lines	680¢
661-670 Lines	690¢
671-680 Lines	700¢
681-690 Lines	710¢
691-700 Lines	720¢
701-710 Lines	730¢
711-720 Lines	740¢
721-730 Lines	750¢
731-740 Lines	760¢
741-750 Lines	770¢
751-760 Lines	780¢
761-770 Lines	790¢
771-780 Lines	800¢
781-790 Lines	810¢
791-800 Lines	820¢
801-810 Lines	830¢
811-820 Lines	840¢
821-830 Lines	850¢
831-840 Lines	860¢
841-850 Lines	870¢
851-860 Lines	880¢
861-870 Lines	890¢
871-880 Lines	900¢
881-890 Lines	910¢
891-900 Lines	920¢
901-910 Lines	930¢
911-920 Lines	940¢
921-930 Lines	950¢
931-940 Lines	960¢
941-950 Lines	970¢
951-960 Lines	980¢
961-970 Lines	990¢
971-980 Lines	1000¢
981-990 Lines	1010¢
991-1000 Lines	1020¢

DEPOT
11
MAY
1980

12 weeks, \$1.50

ADVERTISEMENTS

Display/Outside	1 in. x 1 in. x 10 in.
Display/Inside	40 x 70 x 100
Display/Trade A	30 x 70 x 100
Display/Trade B	20 x 70 x 100

CLASSIFIED

27, 70-80 Lines	100¢
81-90 Lines	110¢
91-100 Lines	120¢
101-110 Lines	130¢
111-120 Lines	140¢
121-130 Lines	150¢
131-140 Lines	160¢
141-150 Lines	170¢
151-160 Lines	180¢
161-170 Lines	190¢
171-180 Lines	200¢
181-190 Lines	210¢
191-200 Lines	220¢
201-210 Lines	230¢
211-220 Lines	240¢
221-230 Lines	250¢
231-240 Lines	260¢
241-250 Lines	270¢
251-260 Lines	280¢
261-270 Lines	290¢
271-280 Lines	300¢
281-290 Lines	310¢
291-300 Lines	320¢
301-310 Lines	330¢

LES ALLEMANDS ONT ENVAHI

la Hollande, la Belgique et le Luxembourg

APPELÉE AU SECOURS, L'ARMÉE FRANCO-BRITANNIQUE A FRANCHI LA FRONTIÈRE BELGE

**Nancy, Lille, Colmar
Lyon, Pontoise, Luxeuil
sont bombardées par les Allemands**

**IL Y A DES MORTS ET DES BLESSÉS
dans la population civile**

Un certain nombre de villes comme Nancy, Lille, Lyon, Colmar, Pontàise, Luxeuil ont été bombardées par l'aviation allemande. On signale des morts et des blessés à Nancy, des soldats tués à Lyon, des maisons détruites aux environs de Lille. Trois bombes ont été lancées sur la préfecture de Colmar.

FRANÇAIS, voici l'heure solennelle.

**C'est à 3 heures ce matin
que les troupes allemandes
ont franchi
la frontière hollandaise**

DECEASED, 18 May.

Le quartier général de l'armée allemande est menacé :

« Les troupes allemandes ont franchi la frontière néerlandaise à partir de 2 heures ce matin. Des attaques aériennes ont été tentées sur quelques aérodromes. L'armée et l'artillerie antiaériennes sont prêtes. Les installations d'effacement sont les plus sûres. Jusqu'à présent, d'après ce qu'on sait, six avions allemands ont été abattus. »

Les armées françaises et anglaises se portent au secours de la Belgique et de la Hollande

Les gouvernements belge et hollandais ont informé ce matin le gouvernement français de l'agression dont ils sont victimes de la part du gouvernement du Reich.

En ont fait appel à l'assistance de la France.

Le gouvernement français a répondu qu'il émet

est à la Belgique et la Hollande toute l'assistance en son pouvoir.

En Hollande, les troupes allemandes ont avancé de 10 kilomètres.

Les soldats néerlandais opposent une résistance farouche

[illegible]

Les Allemands ont pris l'initiative de l'attaque

Le gouvernement britannique publie la déclaration suivante :
 « Le gouvernement de Sir Douglas et le gouvernement Thatcher prennent des mesures immédiates pour venir à l'aide de la Belgique par tous les moyens en leur pouvoir.
 « Il faut toutefois reconnaître qu'une fois de plus l'Allemagne s'est assurée un avantage militaire en prenant l'initiative de l'attaque contre des pays amis. »

dehors en pages 2, 3 et 4)

[illegible]

LE ROI DES BELGES

Les armées françaises et anglaises se portent au secours de la Belgique et de la Hollande

HITLER
prend sur le front

**la direction
des opérations**

Bombardement aérien

d'Anvers et de Bruxelles.

Le gouvernement supprime les canalisations

[illegible]

**seront rattachés
individuellement**

Communiqué n° 49
19 mai 2002
Aux premières heures de
matin, les hommes s'élèvent

Malgré les coups d'arrêt, les Allemands ont commencé à pénétrer en Hollande, en Belgique et en Luxembourg. Les armées françaises avaient 50% de leurs pertes en nuit. Les g

En outre, l'assaut a été pris des centres de l'Union.

et l'est de la France. Les clients privés comme les entreprises demandent un peu plus que tout par le B. C. A. et par l'association de clients.

Communiqué n° 49
P. Mol (coord.)

Au cours de la nuit dernière, les actions d'industrie chimiques par le commerce de ce matin se sont produites sur un front étendu. L'exercice s'est partout rapproché.

1. La défaite de 1940 et ses conséquences.

2. Deux discours essentiels.

Discours du 17 juin 1940 du maréchal Pétain

Français!

A l'appel de M. le président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée, qui lutte avec un héroïsme digne de ses longues traditions militaires contre un ennemi supérieur en nombre et en armes, sûr que par sa magnifique résistance elle a rempli son devoir vis-à-vis de nos alliés, sûr de l'appui des anciens combattants que j'ai eu la fierté de commander, sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur.

En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés, qui, dans un dénuement extrême, sillonnent nos routes. Je leur exprime ma compassion et ma sollicitude. C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat.

Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités.

Que tous les Français se groupent autour du gouvernement que je préside pendant ces dures épreuves et fassent taire leur angoisse pour n'écouter que leur foi dans le destin de la patrie.



2. Deux discours essentiels.

Sa position est de collaborer avec l'envahisseur. Pour cela il accepte l'armistice du 22 juin 1940 : les troupes allemandes occupent une partie de la France, les prisonniers sont envoyés en Allemagne.



Signature de l'armistice dans le wagon de l'armistice de 1918 à Rethondes. A l'extrême gauche : Adolf Hitler. Du côté français (de g. à dr.) : le général de l'armée de l'air Bergeret, l'ambassadeur Léon Noël, le général Huntziger, le contre-amiral Le Luc.



1. La défaite de 1940 et ses conséquences.

2. Deux discours essentiels.

Lors de son discours du 17 juin 1940, le Maréchal Pétain appelle au cessez-le-feu afin de limiter les dégâts.

Sa position est de collaborer avec l'envahisseur. Pour cela il accepte l'armistice du 22 juin 1940 : les troupes allemandes occupent une partie de la France, les prisonniers sont envoyés en Allemagne.



Signature de l'armistice dans le wagon de l'armistice de 1918 à Rethondes. A l'extrême gauche : Adolf Hitler. Du côté français (de g. à dr.) : le général de l'armée de l'air Bergeret, l'ambassadeur Léon Noël, le général Huntziger, le contre-amiral Le Luc.



1. La défaite de 1940 et ses conséquences.

2. Deux discours essentiels.

Texte de l'appel du 18 juin

"Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser

Cette guerre n'est pas limitée au territoire pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la Radio de Londres."



l'Empire britannique qui tient la mer et continue sans limites l'immense industrie des Etats-Unis.

malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

I. La défaite de 1940 et ses conséquences.

2. Deux discours essentiels.

Lors de son discours du 18 juin 1940, le Général De Gaulle réfugié en Angleterre après la débâcle de Dunkerque, appelle à la résistance et continue la lutte depuis Londres. Il s'agit pour lui de libérer la France. La résistance est le refus de la domination nazie, le combat pour la libération du pays et le rétablissement d'une démocratie. Cela a pour conséquences l'engagement des premiers Français dans les Forces Françaises Libres.

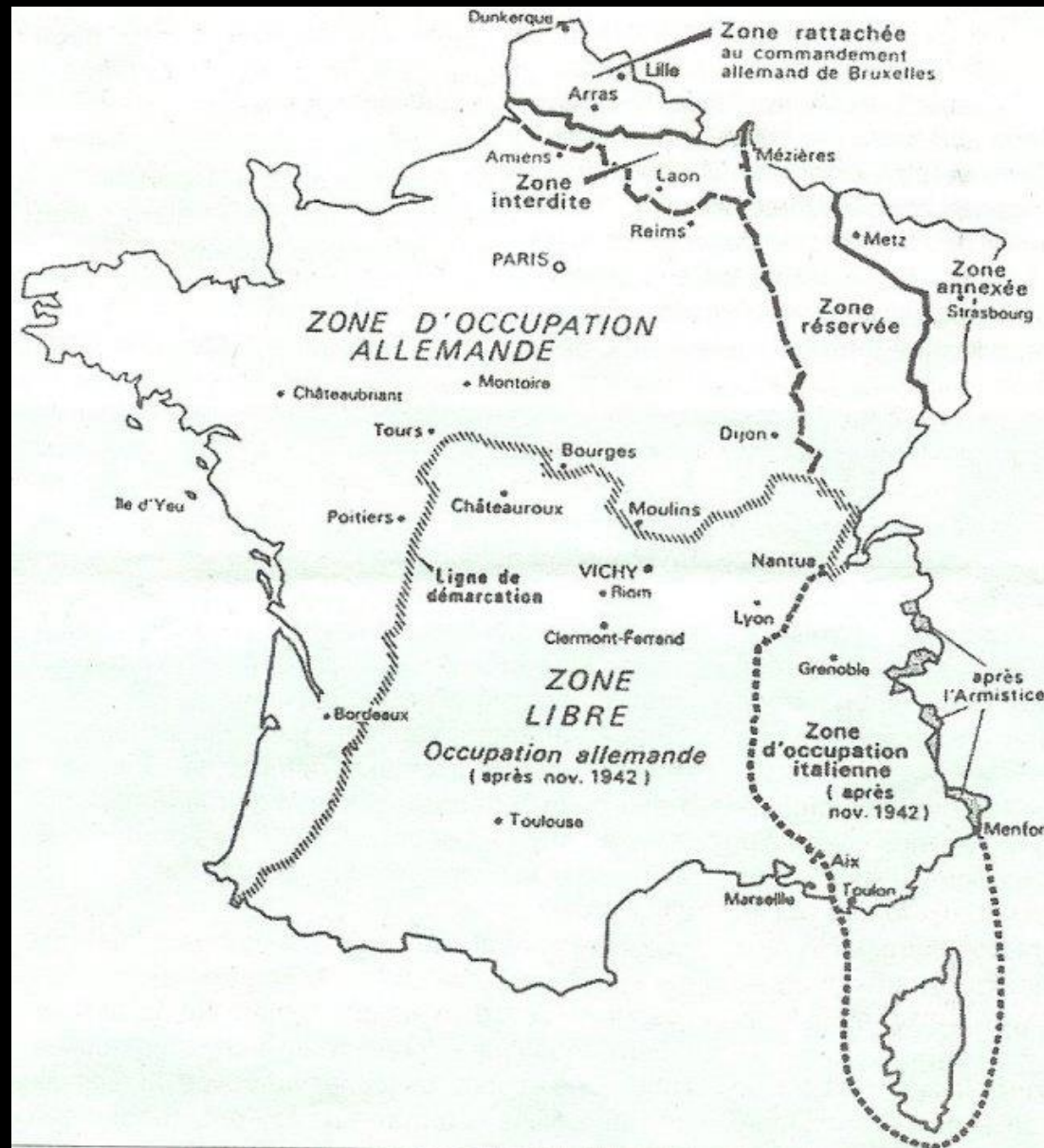


Le Général De Gaulle passe en revue ses troupes des FFL (Forces Françaises Libres) à Londres en juillet 1940.



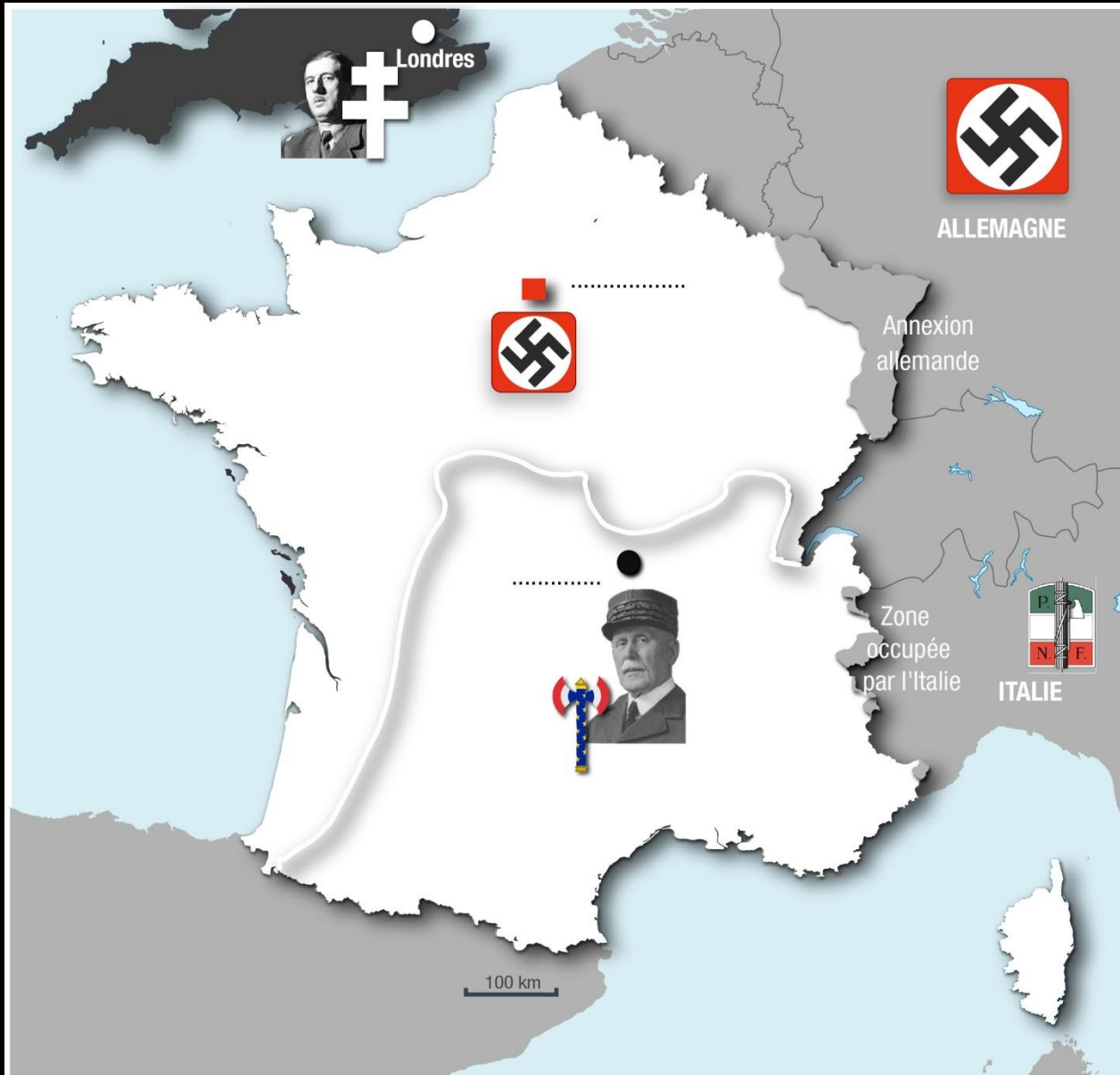
I. La défaite de 1940 et ses conséquences.

3. La ligne de démarcation.



I. La défaite de 1940 et ses conséquences.

3. La ligne de démarcation.



LA FRANCE EN JUIN 1940



Zone occupée



Zone non occupée



Ligne de démarcation

I. Le traumatisme de la défaite.

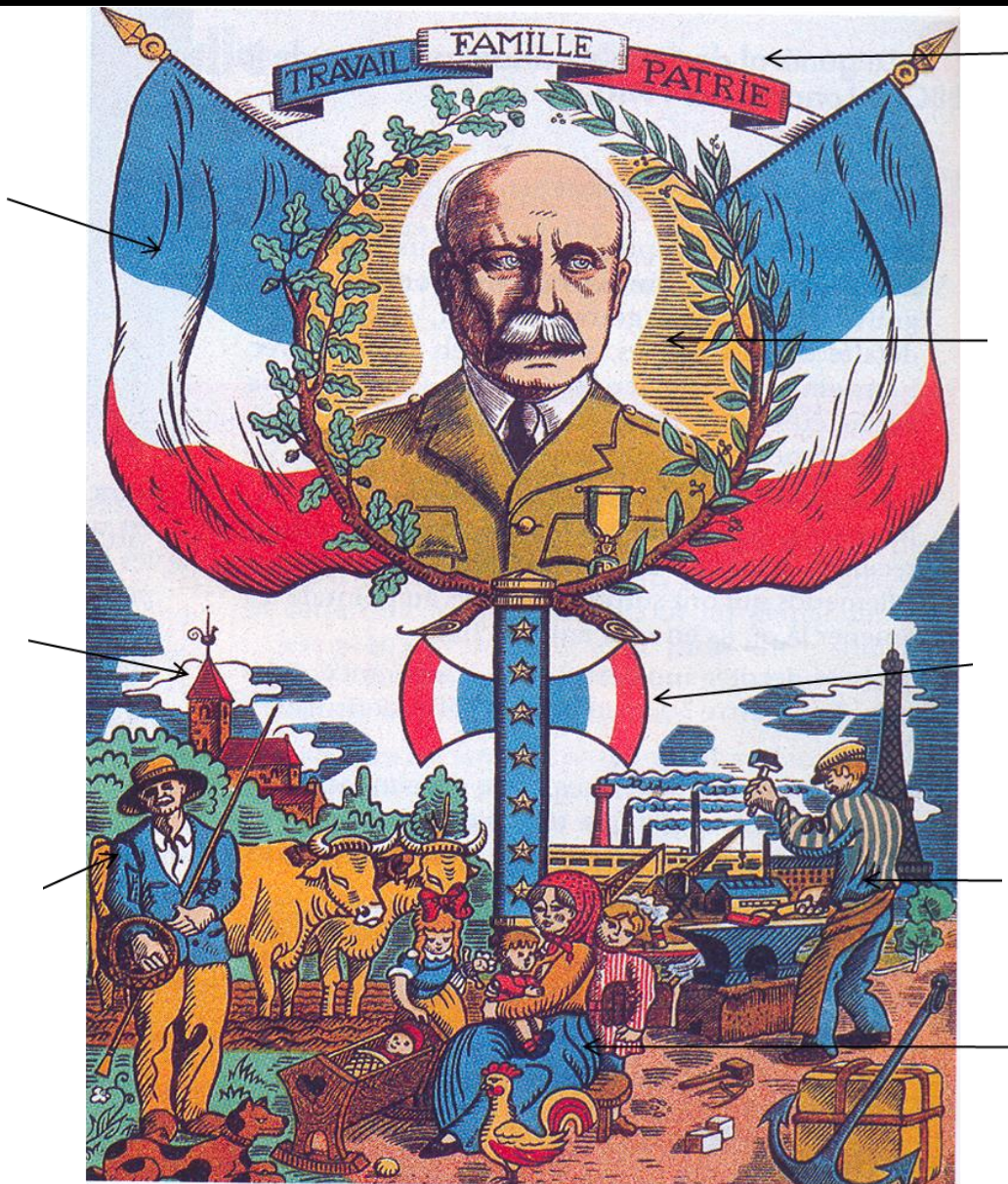
En juin 1940, l'armée française est battue par l'armée allemande. La signature de l'armistice par le maréchal Pétain, président du Conseil, le 22 juin met fin aux combats qui ont poussé des millions de civils à l'exode.

L'armistice entraîne l'occupation des deux tiers du pays par l'armée allemande. Le gouvernement s'installe à Vichy, en zone libre. La vie sous l'Occupation est difficile.

Dès le 10 juillet 1940, une majorité de parlementaires vote les pleins pouvoirs à Pétain, mettant fin à la III^{ème} République. Il instaure l'État français (régime de Vichy).

II. Le régime de Vichy.

1. La négation de la République.



II. Le régime de Vichy.

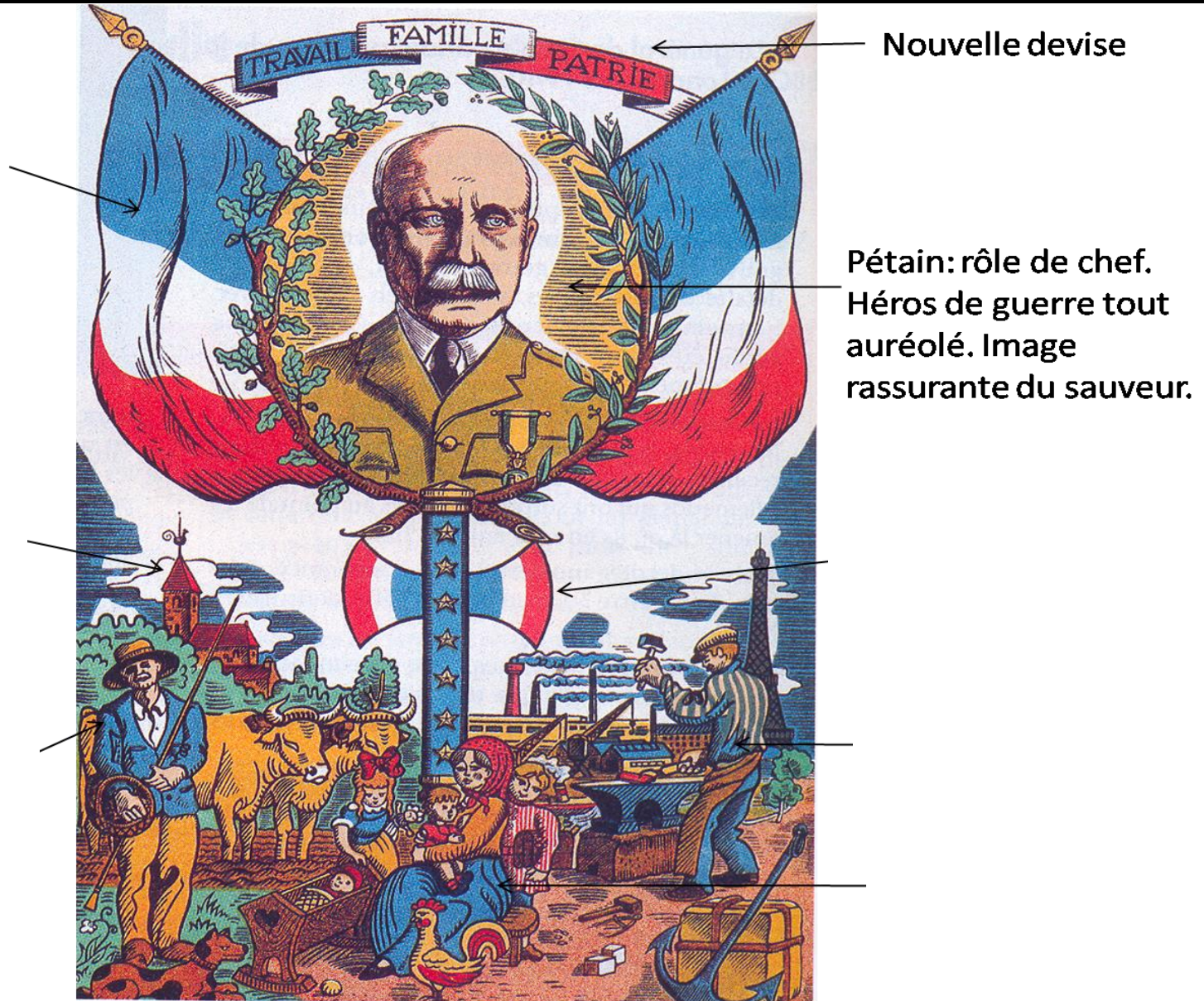
1. La négation de la République.



Pétain: rôle de chef.
Héros de guerre tout
auréolé. Image
rassurante du sauveur.

II. Le régime de Vichy.

1. La négation de la République.



II. Le régime de Vichy.

1. La négation de la République.



II. Le régime de Vichy.

1. La négation de la République.

Drapeau:
patriotisme.



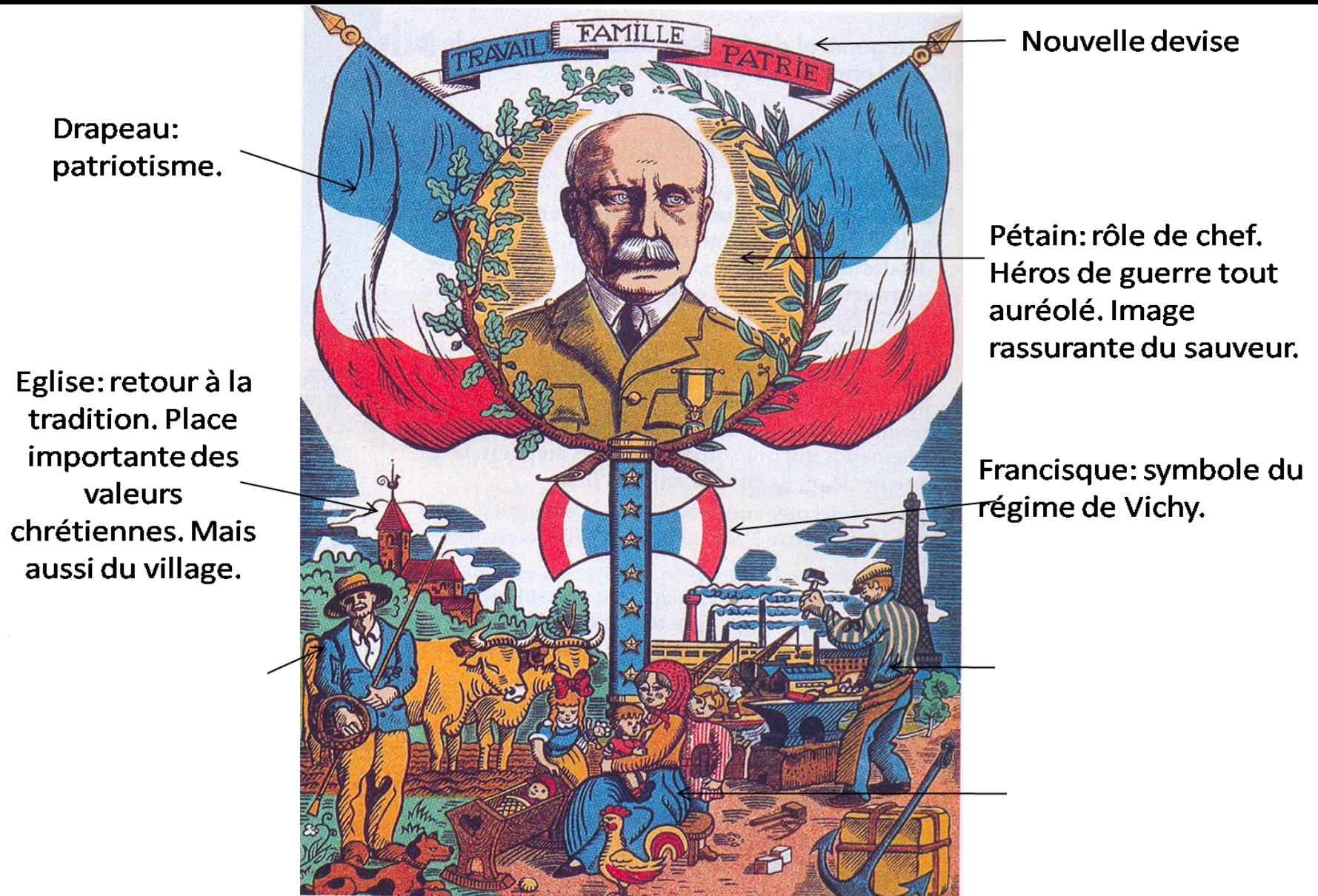
Nouvelle devise

Pétain: rôle de chef.
Héros de guerre tout
auréolé. Image
rassurante du sauveur.

Francisque: symbole du
régime de Vichy.

II. Le régime de Vichy.

1. La négation de la République.



II. Le régime de Vichy.

1. La négation de la République.



Drapeau:
patriotisme.

Eglise: retour à la
tradition. Place
importante des
valeurs
chrétiennes. Mais
aussi du village.

Valeur du travail
avec ce paysan.
Retour à la terre.
Opposition à la
« paresse du Front
populaire »

Nouvelle devise

Pétain: rôle de chef.
Héros de guerre tout
auréolé. Image
rassurante du sauveur.

Francisque: symbole du
régime de Vichy.

II. Le régime de Vichy.

1. La négation de la République.



Drapeau:
patriotisme.

Eglise: retour à la
tradition. Place
importante des
valeurs
chrétiennes. Mais
aussi du village.

Valeur du travail
avec ce paysan.
Retour à la terre.
Opposition à la
« paresse du Front
populaire »

Nouvelle devise

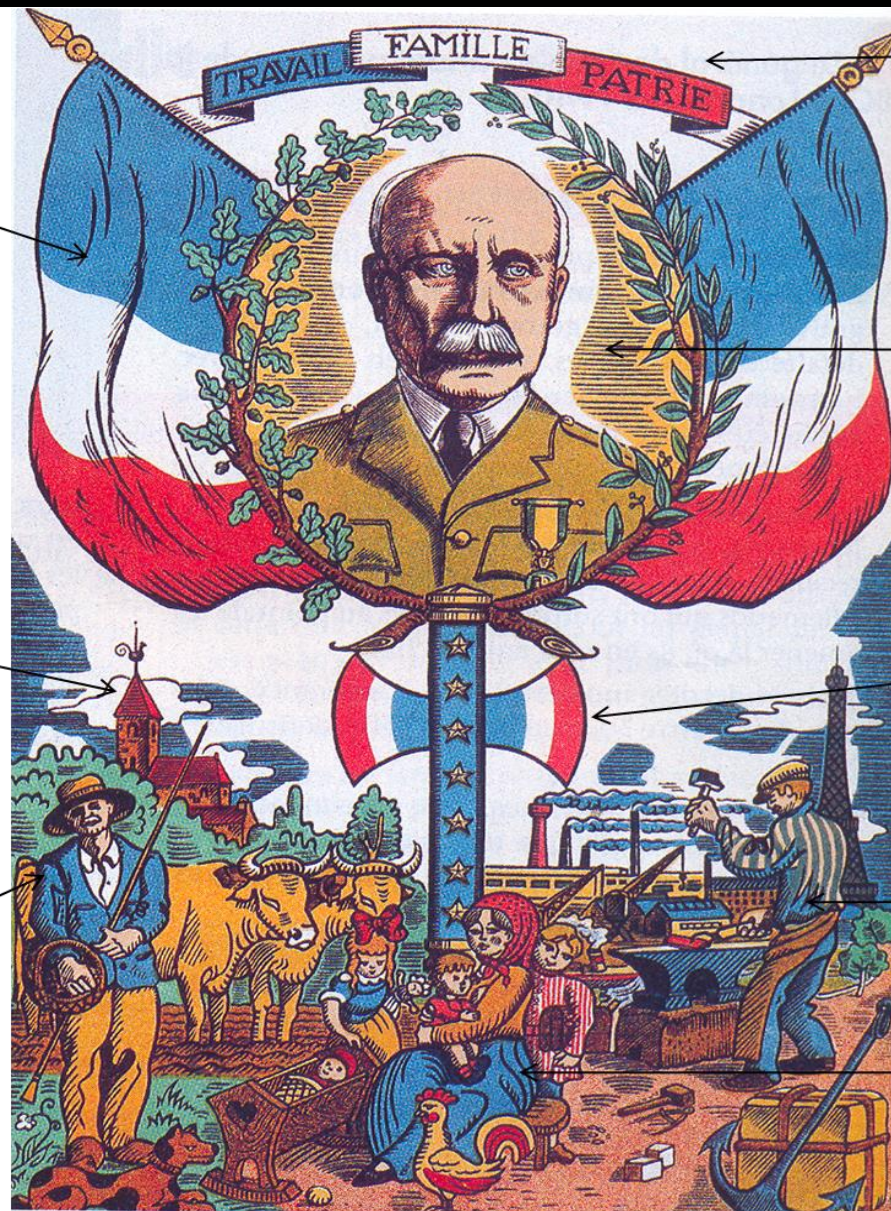
Pétain: rôle de chef.
Héros de guerre tout
auréolé. Image
rassurante du sauveur.

Francisque: symbole du
régime de Vichy.

L'artisan: idée du
travail manuel bien
fait. Opposition à
l'usine

II. Le régime de Vichy.

1. La négation de la République.



Drapeau:
patriotisme.

Eglise: retour à la
tradition. Place
importante des
valeurs
chrétiennes. Mais
aussi du village.

Valeur du travail
avec ce paysan.
Retour à la terre.
Opposition à la
« paresse du Front
populaire »

Nouvelle devise

Pétain: rôle de chef.
Héros de guerre tout
auréolé. Image
rassurante du sauveur.

Francisque: symbole du
régime de Vichy.

L'artisan: idée du
travail manuel bien
fait. Opposition à
l'usine

Place de la
femme: mère
au foyer.

II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.

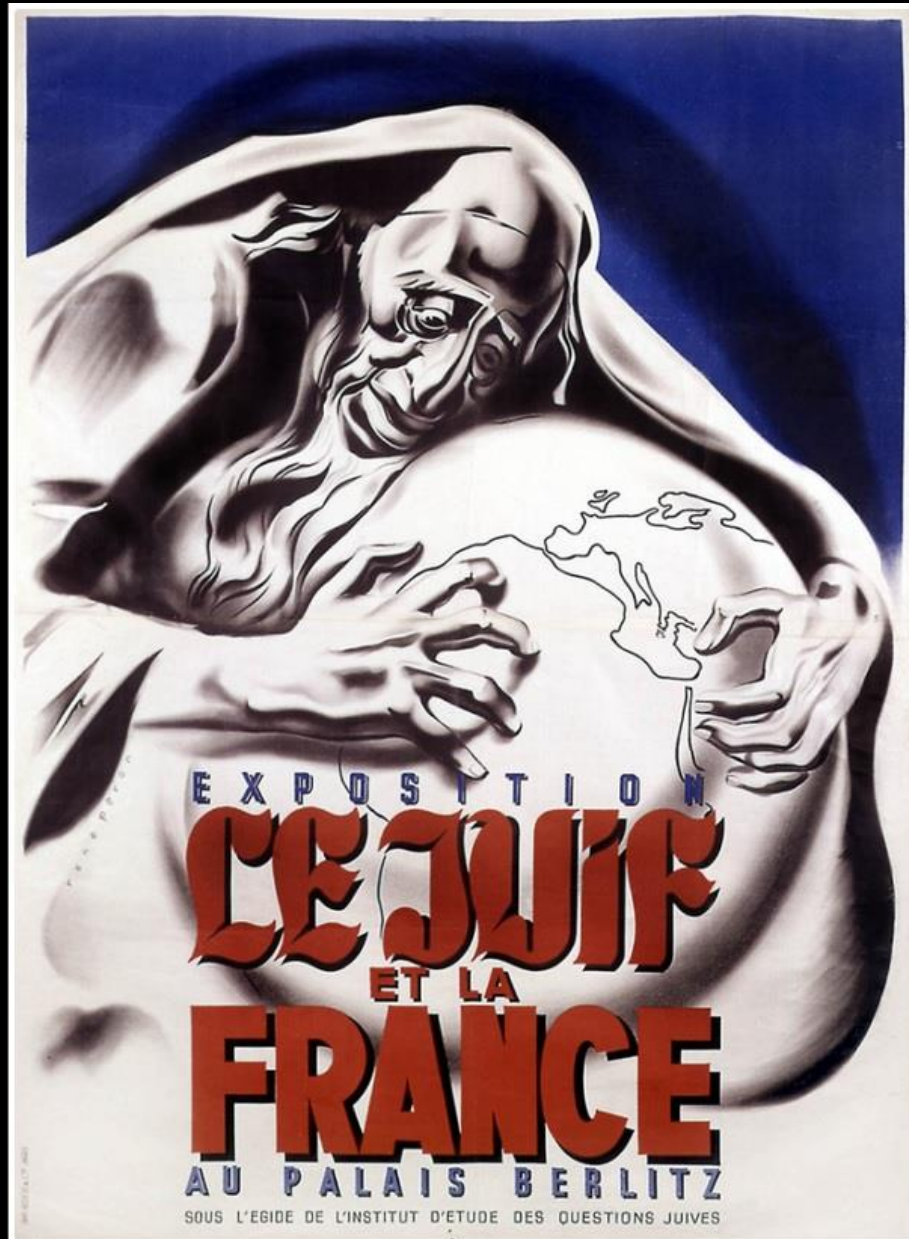


propagande antisémite

Extrait d'un tract diffusé en mai 1941 lors de la création de l'« Institut d'étude des questions juives », organisation proche du régime de Vichy créée par les bureaux de propagande allemands.

II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.

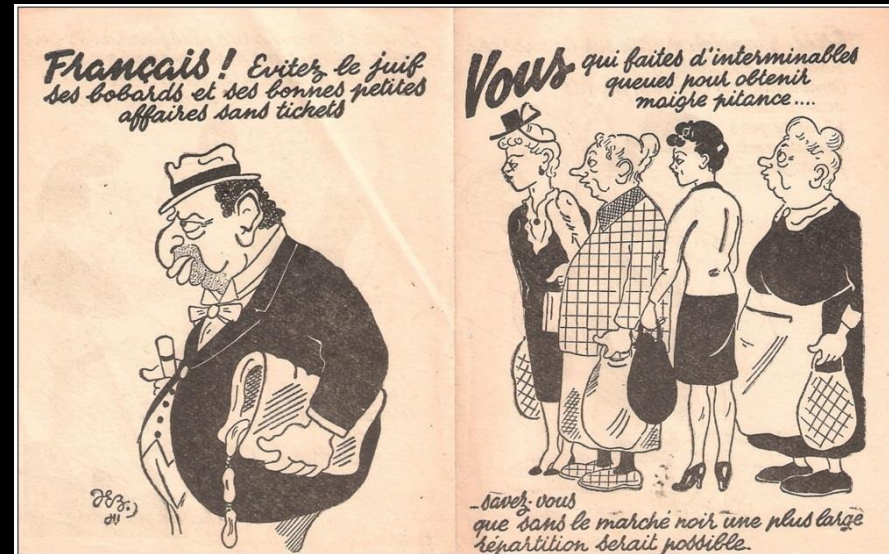
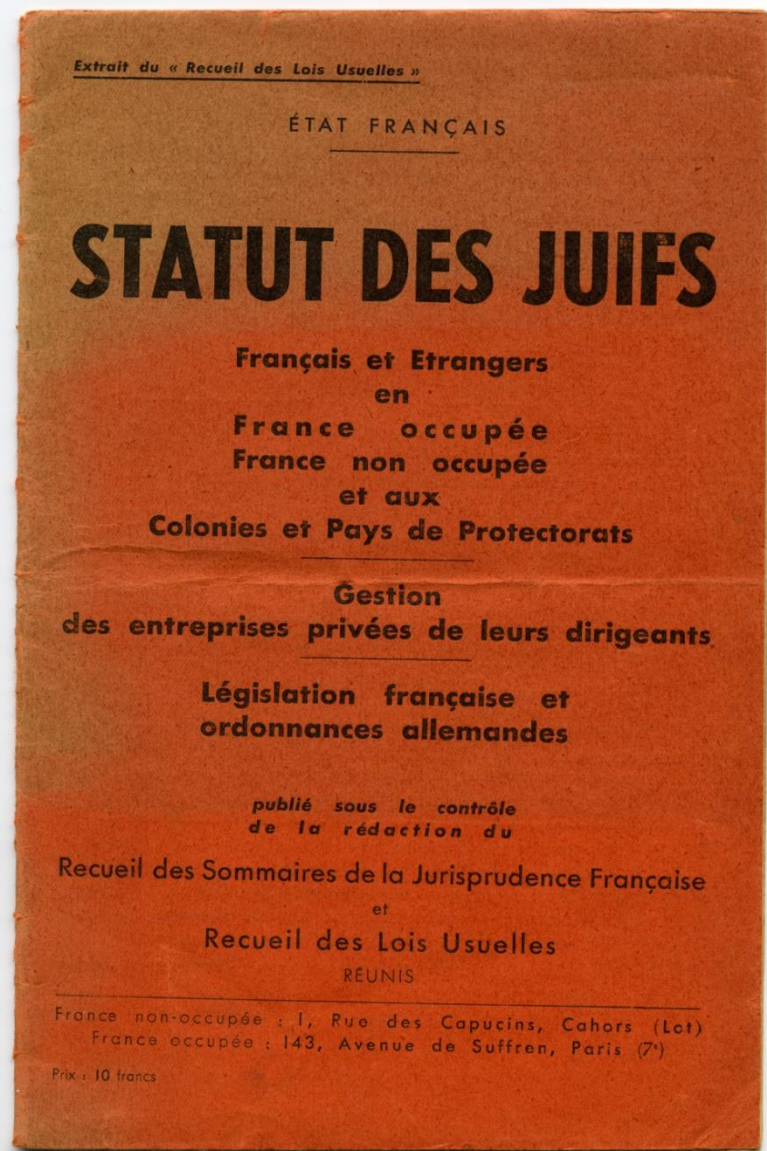


Une collaboration idéologique.

Le régime de Vichy partage les idées de l'occupant : il faut donc persécuter les Juifs, faire preuve d'antisémitisme.

II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.



Création du statut des juifs (1940)

II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.



Création du statut des juifs (1940)

Port de l'étoile jaune



II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX QUESTIONS JUIVES

6,318

**CERTIFICAT
DE NON-APPARTENANCE A LA RACE JUIVE**

Sur le vu des pièces produites par l'intéressé, le Commissaire Général
aux Questions Juives constate que M^{me} BOUNENDIL née MARGIER
Marie - Rose, Joséphine
née le 1^{er} juin 1898 à Tournon (Ardèche)
ne doit pas être regardé(e) comme juif aux termes de la loi du 2 Juin 1941.
Paris, le 19 juillet 1943
Jarymouille

Imp. Châix (B) - 8728-41.

PREFECTURE DE SEINE-ET-OISE

**RECENSEMENT
DES JUIFS**

En application de la loi du 2 Juin 1941, tous les juifs
doivent souscrire une déclaration relative à leur situation
personnelle et matérielle.

En conséquence et sans préjudice des déclarations
qu'ils ont déjà faites, tous les juifs domiciliés dans le
Département de Seine-et-Oise ont à se présenter avant le
20 AOUT 1941, dernier délai, au Commissariat de Police
de leur domicile pour les localités comprises dans la zone
de la Police d'Etat, aux Mairies pour les autres communes.

Est juif aux termes de la loi :
1° Celui ou celle, appartenant ou non à une confession quelconque, qui est issu d'un
moins trois grands parents de race juive, ou de deux seulement si son conjoint est
lui-même issu de deux grands parents de race juive.
Est regardé comme étant de race juive, le grand parent qui...



Création du statut des juifs (1940)
Port de l'étoile jaune
Rafles et déportation dès 1942

II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.



Une collaboration politique.

Pétain et le gouvernement de Vichy fonctionne de pair avec Hitler et le régime nazi.

La collaboration est officialisée par la rencontre de Montoire le 24 octobre 1940.



II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.



Une collaboration politique.

Pétain et le gouvernement de Vichy fonctionne de pair avec Hitler et le régime nazi.

La collaboration est officialisée par la rencontre de Montoire le 24 octobre 1940.



II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.



Une collaboration militaire.

Création de la Légion des Volontaires Français, combattant aux côtés des nazis.

Cette légion combat sur le front de l'Est en uniforme allemand.



II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.



Une collaboration militaire.

Création de la Légion des Volontaires Français, combattant aux côtés des nazis.

Cette légion combat sur le front de l'Est en uniforme allemand.

Soutien aux troupes d'occupation.



II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.



Une collaboration policière.

Création de la milice.

Cette milice procède aux arrestations des juifs avec le soutien de la Gestapo.



II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.



II. Le régime de Vichy.

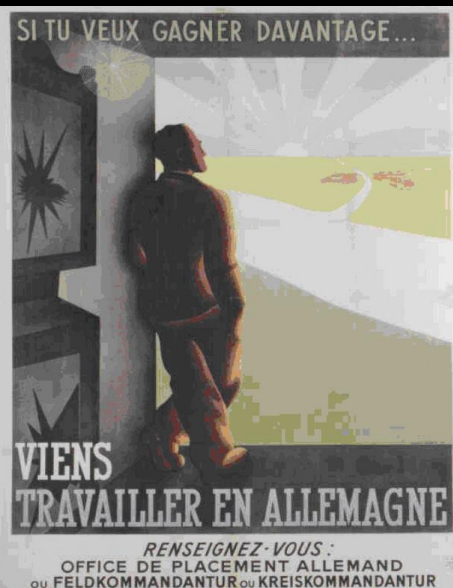
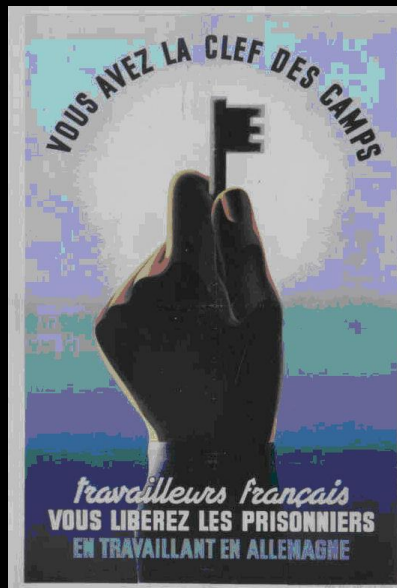
2. La collaboration avec le régime nazi.



Une collaboration économique.

Création du Service du Travail Obligatoire.

Les hommes de 18 à 21 partent travailler en Allemagne.



ETAT FRANÇAIS - DÉPARTEMENT DE L'OISE

SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

RECENSEMENT

des HOMMES

de 20 à 22 ANS

En vertu des dispositions de la loi du 16 février 1943 portant institution du service du travail obligatoire, et du décret du même jour pris pour son application, *les hommes nés entre le 1^{er} Janvier 1920 et le 31 Décembre 1922* sont astreints à un service du travail.

Les intéressés sont tenus de se présenter

LE SAMEDI 27 FÉVRIER 1943

à partir de 9 heures, à la MAIRIE DE LA COMMUNE qui leur a délivré leur carte de rationnement, munis de ladite carte, de leur carte d'identité et de toutes pièces propres à justifier de leur situation civile ou militaire (livret de famille, certificat d'employeur, livret militaire, etc.).

Ils souscriront un bulletin de recensement dans les bureaux de la Mairie et subiront immédiatement une visite médicale.

Les malades qui se trouveraient dans l'impossibilité absolue de se déplacer sont admis à se faire représenter.

Toute personne qui ne déférera pas au présent avis de recensement sera classée d'office en tête de la liste de départ et s'expose à être amenée par voie de contrainte, sans préjudice des peines prévues à l'article 5 de la loi (3 mois à 5 ans de prison et 200 à 100.000 francs d'amende).

Les mêmes peines sont applicables à toute personne qui prêterait son concours à toute manœuvre tendant à faire échec à l'application de la loi.

Le Préfet: G. MALICK.

II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.



Une collaboration quotidienne.

Tous les français sont concernés par les réquisitions, la confiscation des productions agricoles et industrielles, les contrôles, le rationnement.

BESCHLAGNAHMT

Eigentum der Deutschen Wehrmacht.
Diebstahl und Sabotage wird kriegs-
gesetzlich bestraft.

RÉQUISITIONNÉ

*Propriété de l'Armée Allemande.
Vols et sabotages seront punis
par le tribunal de guerre.*

Der Feldkommandant.



II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.



Une collaboration quotidienne.

Tous les français sont concernés par les réquisitions, la confiscation des productions agricoles et industrielles, les contrôles, le rationnement.

Chaque ticket quotidien de cette feuille
correspond à 100 grammes de PAIN

Les tickets ne peuvent
être utilisés
qu'au jour indiqué

Songez à aller chercher votre Feuille de Tickets pour JUILLET	30	100 grammes de PAIN	JUIN	29	100 grammes de PAIN	JUIN	28	100 grammes de PAIN	JUIN
	27	100 grammes de PAIN	JUIN	26	100 grammes de PAIN	JUIN	25	100 grammes de PAIN	JUIN
	24	100 grammes de PAIN	JUIN	23	100 grammes de PAIN	JUIN	22	100 grammes de PAIN	JUIN
	20	100 grammes de PAIN	JUIN	19	100 grammes de PAIN	JUIN	18	100 grammes de PAIN	JUIN
	16	100 grammes de PAIN	JUIN	15	100 grammes de PAIN	JUIN	14	100 grammes de PAIN	JUIN
	12	100 grammes de PAIN	JUIN	11	100 grammes de PAIN	JUIN	10	100 grammes de PAIN	JUIN
	8	100 grammes de PAIN	JUIN	7	100 grammes de PAIN	JUIN	6	100 grammes de PAIN	JUIN
	4	100 grammes de PAIN	JUIN	3	100 grammes de PAIN	JUIN	2	100 grammes de PAIN	JUIN

AFIN QUE
CEUX QUI SONT AU FRONT

aient chaque jour le nécessaire

SUPPRIMEZ
A VOS REPAS
TOUT CE QUI CONSTITUE
LE SUPERFLU

REPUBLIQUE FRANÇAISE
RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL

Feuille de Tickets de Pain: JUIN 1940

Les tickets ne peuvent être utilisés qu'au jour indiqué

II. Le régime de Vichy.

2. La collaboration avec le régime nazi.

DIRECTION DES AFFAIRES
DE REQUISITIONS
ET D'OCCUPATION
50, rue de Turbigo Paris 3^e

MD 42 N°4136-220

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE LA SEINE

Secrétariat

Paris, le 18 Juin 1942

Circulaire n° 33

LE PREFET DE LA SEINE

à

Messieurs les Maires des Communes Suburbaines
de la Seine



Objet : Véhicules automobiles mis à la disposition des Autorités occupantes.

Par circulaire n°26 du 13 Mai dernier, je vous ai indiqué les règles à suivre en matière de réquisitions de véhicules automobiles effectuées par les Etats-majors, troupes et services de l'armée d'occupation. Je vous ai notamment indiqué (§ A) que les réquisitions concernant des besoins autres que ceux du logement et du cantonnement devaient être payées directement par les Etats-majors corps de troupe ou services intéressés.

M. l'Ambassadeur de France, Délégué Général du Gouvernement français dans les territoires occupés vient de préciser par une instruction récente que cette procédure ne doit être appliquée que pour les réquisitions d'usage, ainsi que pour les achats et locations de véhicules effectués par les Autorités d'occupation.

Les frais de toute nature (déplacements, vacations d'experts, etc..) entraînés par les revues de matériel automobile prescrits par les Autorités d'occupation doivent être également payés directement par ces dernières.

Au contraire, les réquisitions on propriété d'automobiles et d'accès-soires y afférents, tout en restant à la charge des Autorités allemandes, ne seront pas réglées directement par elles, mais devront faire l'objet d'une demande d'indemnité adressée par le prestataire à la Zentra-Kraft, 14 Rond-Point des Champs Elysées, à Paris, dans les conditions prévues par ma circulaire n°5 du 27 février 1941. L'indemnité fixée par la Zentra-Kraft sera ensuite payée au prestataire par l'intermédiaire de mes services. Cette procédure pourra être utilisée par tous les prestataires résident dans le Département de la Seine, quel que soit l'endroit où ait eu lieu la réquisition.

Je crois devoir préciser que ma circulaire n°26 demeure en vigueur pour tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions ci-dessus, et notamment pour tout ce qui a trait aux réquisitions effectuées pour les besoins du logement et du cantonnement des troupes.

Pour le Préfet et par autorisation
Le Directeur des Affaires de Réquisitions
et d'Occupation,

P. MALASSINE .

DIRECTION DES AFFAIRES
DE REQUISITIONS
ET D'OCCUPATION

MD 42 N°6775-220

PREFECTURE DU DEPARTEMENT

DE LA SEINE

Secrétariat

Circulaire n°2

Série 2



Paris, le 6 Octobre 1942

LE PREFET DE LA SEINE

à Messieurs les Maires des Communes
suburbaines de la Seine

Objet : Fournitures de fleurs et plantes aux autorités allemandes.

J'ai l'honneur de vous notifier ci-joint, à toutes fins utiles, un extrait d'une lettre n°63 r 12 DL, en date du 27 Mai 1942, du Commandant militaire allemand en France, relatives aux fournitures de fleurs aux troupes d'occupation.

Il ressort des précisions fournies oralement par le service allemand, signataire de la lettre précitée, que les prescriptions en question s'appliquent à la fois aux fleurs coupées, aux fleurs en pots et aux plantes vertes.

P.J.-

Par application de ces décisions, le Gouvernement français n'est tenu de fournir des fleurs ou plantes qu'aux hautes autorités allemandes visées aux paragraphes b et c de la lettre susvisée et ce dans les limites indiquées. Il y aura donc lieu de refuser la fourniture, au compte du Trésor français, de fleurs ou plantes aux autres bénéficiaires des prestations de logement et de cantonnement tels que casinos, mess, foyers du soldat, officiers, etc...

Toutefois, la fourniture par l'Etat français de plantes et fleurs destinées à l'entretien normal des jardins d'agrément réquisitionnés peut être admise.

Quant aux hôteliers dont l'établissement est occupé par l'armée allemande, ils ont l'obligation de placer, à leurs frais, les fleurs et plantes habituelles dans les locaux communs.

Je vous prie de me tenir informé des difficultés que soulèverait éventuellement l'application des présentes instructions.

Pr le Préfet et par autorisation
Le Directeur des Affaires de Réquisitions
et d'Occupation,

P. MALASSINE .

II. Le régime de Vichy.

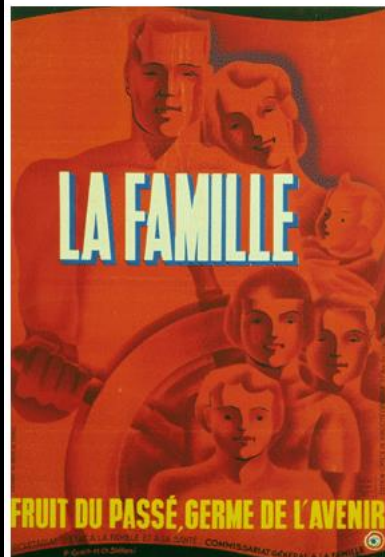
3. La propagande,

REVOLUTION NATIONALE



II. Le régime de Vichy.

3. La propagande,



LOI relative au travail féminin.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1^{er}. — En vue de lutter contre le chômage, le travail féminin est soumis aux dispositions ci-après.

Art. 2. — Est provisoirement interdit, à compter de la publication du présent acte, l'embauchage ou le recrutement de femmes mariées dans les emplois des administrations ou services de l'Etat, des départements, communes, établissements publics, colonies, pays de protectorat ou territoires sous mandat, réseaux de chemins de fer d'intérêt général ou local ou autres services concédés, compagnies de navigation maritime ou aérienne subventionnées, régies municipales ou départementales directes ou intéressées.

A titre exceptionnel, il pourra être dérogé par arrêté à cette interdiction:

1° En faveur des femmes dont le mari n'est pas en mesure de subvenir aux besoins du ménage;

2° En faveur des femmes qui ont, antérieurement à la publication du présent acte, subi avec succès les épreuves d'un concours de recrutement ou contracté un engagement de servir l'Etat avec une durée déterminée.

II. Le régime de Vichy.

3. La propagande,



II. Le régime de Vichy.

3. La propagande,



II. Le régime de Vichy.

3. La propagande, la terreur,



AVIS

Le Parti communiste français étant dissous, toute activité communiste est interdite en France. Toute personne qui se livre à une activité communiste, qui fait de la propagande communiste ou qui tente d'en faire, bref, qui soutient, en quelque manière que ce soit, des agissements communistes, aide les ennemis de l'Allemagne.

Le coupable devra s'attendre à être condamné à mort par une Cour Martiale allemande.

Toute personne qui se trouve en possession de tracts antiallemands doit les remettre immédiatement au service militaire allemand le plus proche. Celui qui ne les aura pas livrés sera frappé d'une peine allant jusqu'à quinze ans de travaux forcés. J'attends de la sagesse de la population que chacun contribue à empêcher les éléments irresponsables de soutenir les ennemis de l'Allemagne.

Je vous mets en garde contre les suites graves qui doivent découler de l'attitude hostile des milieux communistes, non seulement pour les coupables eux-mêmes, mais encore pour la population entière du territoire occupé.

Paris, le 14 août 1941.

Le Militärbefehlshaber in France
Signé : VON STÜLPNAGEL
General der Infanterie

BEKANNTMACHUNG

Am Tage nach dem Verbrechen in Nantes, in den Abendstunden des 21. 10. 1941, haben feige Mörder, Soeldner Englands und Moskaus, einen deutschen Wehrmachtbeamten in Bordeaux hinteruecks niedergeschossen.

Die Taeter sind entkommen. Auch die Taeter von Nantes sind noch nicht in meiner Hand.

Zur Suehne des neuen Verbrechens habe ich wiederum zunaechst die Erschiessung von 50 Geiseln angeordnet.

Falls die Taeter nicht bis zum Ablauf des 26. Oktober 1941 ergriffen sind, werden weitere 50 Geiseln erschossen werden.

Fuer diejenigen Landeseinwohner, die zur Ermittlung der Taeter beitragen, setze ich eine Belohnung im Gesamtbetrag von

15 MILLIONEN FRANKEN

aus.

Zweckdienliche Mitteilungen, die auf Wunsch vertraulich behandelt werden, nimmt jede deutsche oder franzoesische Polizeidienststelle entgegen.

Paris, den 23. Oktober 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich
von STÜLPNAGEL
General der Infanterie

AVIS

Au crépuscule du 21 Octobre 1941, un jour après le crime qui vient d'être commis à Nantes, de lâches assassins à la solde de l'Angleterre et de Moscou ont tué, à coups de feu tirés traitreusement, un officier de l'Administration militaire allemande à Bordeaux.

Les assassins ont réussi à prendre la fuite. Les meurtriers de Nantes non plus ne sont pas encore entre mes mains.

Comme première mesure de représailles du nouveau crime j'ai ordonné une fois de plus de fusiller cinquante otages.

Si les meurtriers ne seraient pas saisis d'ici le 26 Octobre 1941 à minuit, 50 autres otages seront exécutés.

J'offre une récompense d'une somme totale de

15 MILLIONS DE FRANCS

aux habitants de la France qui contribueront à découvrir les coupables.

Toutes informations utiles pourront être déposées à n'importe quel service de police allemand ou français. Sur demande, ces informations seront gardées confidentielles.

Paris, le 23 Octobre 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich
von STÜLPNAGEL
General der Infanterie

AMNantes 6 Fi 856

BEKANNTMACHUNG

- 1) Roger-Henry NOGAREDE aus Paris.
- 2) Alfred OTTINO aus Saint-Ouen.
- 3) André SIGONNEY aus Drancy.
- 4) Raymond JUSTICE aus Drancy.
- 5) Jean-Louis RAPINAT aus Pavillons-sous-Bois

sind wegen Feindbegünstigung, begangen durch Teilnahme an kommunistischen Kundgebungen gegen die deutsche Wehrmacht, vom Kriegsgericht zum Tode verurteilt und erschossen worden.

Paris, den 27. August 1941

Der Militärbefehlshaber in Frankreich

AVIS

- 1) Roger-Henry NOGAREDE de Paris.
- 2) Alfred OTTINO de Saint-Ouen.
- 3) André SIGONNEY de Drancy.
- 4) Raymond JUSTICE de Drancy.
- 5) Jean-Louis RAPINAT de Pavillons-sous-Bois

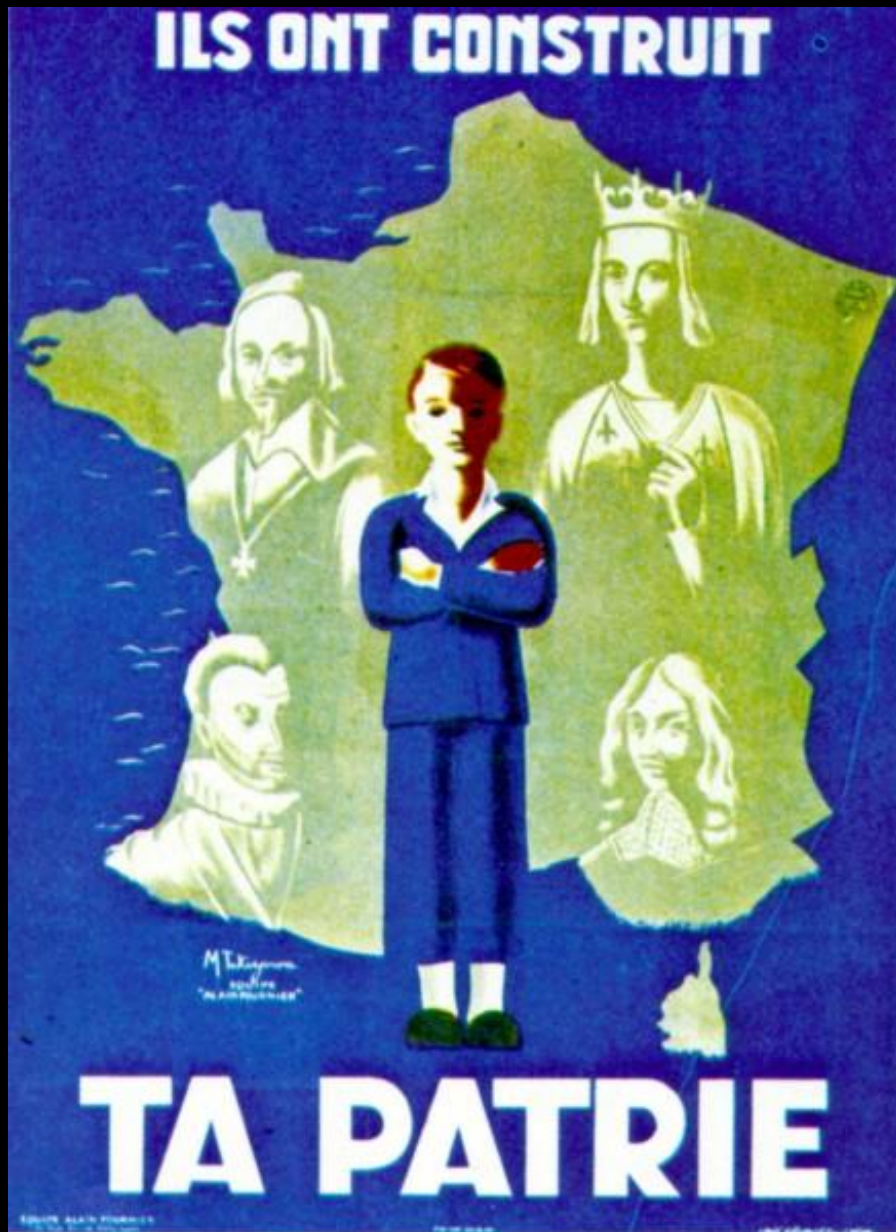
ont été condamnés à mort par la cour martiale pour aide à l'ennemi, ayant pris part à une manifestation communiste dirigée contre l'armée allemande. Ils ont été fusillés.

Paris, le 27 Août 1941

Der Militärbefehlshaber in Frankreich

II. Le régime de Vichy.

3. La propagande, la terreur, l'embrigadement de la jeunesse.



II. Le régime de Vichy.

3. La propagande, la terreur, l'embrigadement de la jeunesse.

Cérémonie du Salut au drapeau



Chansons patriotiques, pour la cérémonie du Lever des Couleurs, dans les lycées, collèges, écoles, groupements sportifs, etc. (Paroles et Musique de Gaston AREXY, 30 avenue Dujonchay, Alger, C/chèques postaux : Alger N° 8-81. - Tél. 339-91).

Haut les cœurs ! jeunesse de France ! chanson-marche	2 fr.
Le Paysan de France, chanson-marche	2 fr.
Salut aux Couleurs de la France, chanson-marche	2 fr.
La Marche des Ecoliers de France, chanson-marche	2 fr.
L'Algérienne, chanson-marche	2 fr.
O fier drapeau ! hymne à 2 voix égales (à l'impression)	
Au travail ! Compagnons de France, chanson-marche (à l'impression)	

Envoi franco, sous pli recommandé, par l'AUTEUR, pour toute commande de vingt exemplaires au moins, accompagnée d'un mandat-poste ou bien affectuée avec versement au compte de chèques postaux ci-dessus indiqué.

Imp. MESSICA, 5, rue Chénier. - Alger. - Tél. 1 382-88

CEDEX 9 504



Cette surprise, offerte pour Noël par les moins de 16 ans,

CE SERA UNE IMMENSE COLLECTION DE
PEINTURES OU DE DESSINS REPRÉSENTANT

*La France que le Maréchal
aime tant*

LA FRANCE...

- AVEC SES PAYSAGES, rivières, lacs, mer, prairies, plages...
- AVEC SES MAISONS, fermes, usines, cathédrales, villas...
- AVEC SON HISTOIRE, ses traditions, ses contes, ses légendes...
- AVEC SES ANIMAUX, ses bêtes, ses fleurs, ses oiseaux...
- AVEC SES HABITANTS, des campagnons et des villes...
- AVEC SON EMPIRE, qui s'étend sur tout le globe...

Cette immense collection... c'est VOUS qui allez la CREER...

*Représentez comme vous le voyez
le coin de France que vous aimez
le mieux.*

en faisant un dessin aux crayons de couleur, une aquarelle, une gouache, etc., mesurant 15 centimètres de haut sur 15 centimètres de large... Mais...

Faites plaisir au Maréchal avec toute votre APPLICATION, et surtout avec tout votre CŒUR.



II. Le régime de Vichy. Un régime totalitaire !!!

3. La propagande, la terreur, l'embrigadement de la jeunesse.

Cérémonie du Salut au drapeau



Chansons patriotiques, pour la cérémonie du Lever des Couleurs, dans les lycées, collèges, écoles, groupements sportifs, etc. (Paroles et Musique de Gaston AREXY, 30 avenue Dujonchay, Alger, C/chèques postaux : Alger N° 8-81. - Tél. 339-91).

Haut les cœurs ! jeunesse de France !	chanson-marche	2 fr.
Le Paysan de France,	chanson-marche	2 fr.
Salut aux Couleurs de la France,	chanson-marche	2 fr.
La Marche des Ecoliers de France,	chanson-marche	2 fr.
L'Algérienne,	chanson-marche	2 fr.
O fier drapeau !	hymne à 2 voix égales (à l'impression)	
Au travail ! Compagnons de France,	chanson-marche (à l'impression)	

Envoi franco, sous pli recommandé, par l'AUTEUR, pour toute commande de vingt exemplaires au moins, accompagnée d'un mandat-poste ou bien effectuée avec versement au compte de chèques postaux ci-dessus indiqué.

Imp. MESSICA, 5, rue Chénier. - Alger. - Tél. 1 382-88

Deuxième 2 504



Cette surprise, offerte pour Noël par les moins de 16 ans,

CE SERA UNE IMMENSE COLLECTION DE
PEINTURES OU DE DESSINS REPRESENTANT

*La France que le Maréchal
aime tant*

LA FRANCE...

- AVEC SES PAYSAGES, rivières, lacs, mer, prairies, plages...
- AVEC SES MAISONS, fermes, usines, cathédrales, villas...
- AVEC SON HISTOIRE, ses traditions, ses contes, ses légendes...
- AVEC SES ANIMAUX, ses bêtes, ses fleurs, ses oiseaux...
- AVEC SES HABITANTS, des campagnons et des villes...
- AVEC SON EMPIRE, qui s'étend sur tout le globe...

Cette immense collection... c'est VOUS qui allez la CREER...

*Représentez comme vous le voyez
le coin de France que vous aimez
le mieux.*

en faisant un dessin aux crayons de couleur, une aquarelle, une gouache, etc., mesurant 15 centimètres de haut sur 15 centimètres de large... Mais...

Faites plaisir au Maréchal avec toute votre APPLICATION, et surtout avec tout votre CŒUR.



II. Vichy et la collaboration.

Rejetant les valeurs républicaines et la démocratie, le régime de Vichy encourage une « Révolution nationale » résumée dans la devise « Travail, famille, patrie ». Il s'agit d'un régime autoritaire reposant sur le culte du maréchal.

L'entrevue de Montoire entre Pétain et Hitler lance la **collaboration** d'État. Celle-ci prend plusieurs formes : livraison de matières premières, STO à partir de 1943. La **Milice** traque les Juifs, les réfractaires au STO et les résistants.

L'État français participe à la politique antisémite nazie par des lois d'exclusion et la déportation de 75 000 Juifs.

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

Le Chant des partisans

Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ?

Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne ?

Ohé, partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme.

Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et les larmes.

Montez de la mine, descendez des collines, camarades !

Sortez de la paille les fusils, la mitraille, les grenades.

Ohé, les tueurs à la balle et au couteau, tuez vite !

Ohé, saboteur, attention à ton fardeau : dynamite...

C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères.

La haine à nos trousses et la faim qui nous pousse, la misère.

Il y a des pays où les gens au creux des lits font des rêves.

Ici, nous, vois-tu, nous on marche et nous on tue, nous on crève...

Ici chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait quand il passe.

Ami, si tu tombes un ami sort de l'ombre à ta place.

Demain du sang noir sèchera au grand soleil sur les routes.

Chantez, compagnons, dans la nuit la Liberté nous écoute...

Ami, entends-tu ces cris sourds du pays qu'on enchaîne ?

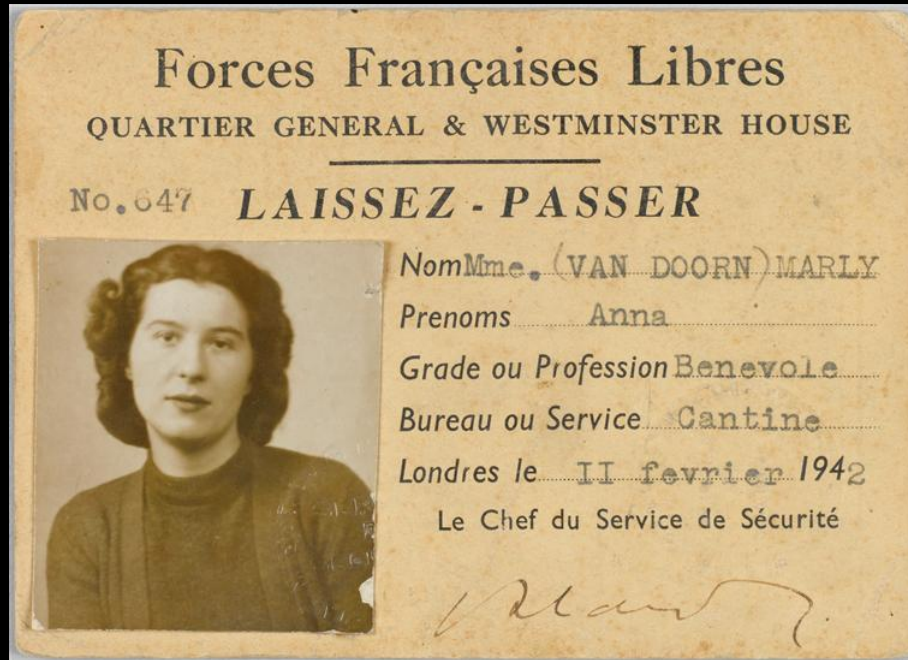
Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ?

Paroles de Maurice Druon et Joseph Kessel

Musique d'Anna Marly

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?



L'idée de la mélodie du *Chant des Partisans* est de la chanteuse et compositrice Anna Marly qui le reprend en 1943 à Londres, car celui-ci existait déjà au moment des soulèvements bolcheviques en Russie. Ainsi, elle compose la musique et les paroles originales dans sa langue maternelle, le russe.

Puis Joseph Kessel et son neveu, Maurice Druon, tous deux auteurs ayant quitté la France pour rejoindre l'Angleterre et les Forces françaises libres du général de Gaulle, et futurs académiciens, réécrivent les paroles, ayant proposé la variante française du texte le 30 mai.

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

Devenu l'indicatif de l'émission de la radio britannique BBC *Honneur et Patrie*, puis signe de reconnaissance dans les maquis, *Le Chant des partisans* devient un succès mondial. On choisit alors de siffler ce chant, d'abord pour ne pas être repéré en la chantant mais aussi car la mélodie sifflée reste audible malgré le brouillage de la BBC effectué par les Allemands.



C'est la sœur de Jean Sablon, Germaine Sablon, qui l'amène à sa forme finale et en fait un succès. Largué par la Royal Air Force sur la France occupée, et écouté clandestinement, ce succès se répand immédiatement tant en France qu'ailleurs dans les milieux de la Résistance et des Forces françaises de l'intérieur. Il se prolonge dans de nombreuses interprétations postérieures à la guerre, dont celle d'Yves Montand est une des plus célèbres.

Créée par la même équipe, *La Complainte du partisan* connaît un succès populaire en France dans les années 1950 mais s'efface devant *Le Chant des partisans*, relancé par André Malraux lors de la cérémonie d'entrée des cendres de Jean Moulin au Panthéon de Paris le 19 décembre 1964.

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

Le Partisan
(Underground Song)
Ami entends-tu
le ~~son~~ noir des corbeaux
Sur nos plaines
+
Ami entends-tu
les cris sourds du pays
Qu'on enchaîne
+
Oh ! Partisans
Ouvriers et paysans
C'est l'alarme
Le soir l'ennemi
Connaîtra le prix du sang
Et des larmes
+
Montés de la mine
Descendus des collines
Camarades
+
Sortez de la paille
les fusils la mitraille
les grenades

par Maurice DRUON et Joseph KESSEL

2
A la balle Oh ! le tueur et ~~le~~ couteau
dans la nuit sur le salaud
Tue vite ~~le~~ vite !
+
Oh ! Saboteurs
Attention à ton fardeau
Dynamite !
+
C'est nous qui brisons
les barreaux des prisons
Pour nos pères
La haine l'ennemi
à nos trousses
Et la faim qui nous pousse
La misère
+
Il y a des pays
Où la peur au creux du lit
L'ont des rêves
Ici nous vivons
Nous on marche et nous on tue
Nous on crée

Manuscrit original du "chant des partisans"

3
Ici chacun sait
à pu'il veut ce qu'il fait
Quand il passe
Ami si tu tombes
Un ami sort de l'ombre
A ta place
+
Demain du sang noir
Séchera au grand soleil
Sur ~~la~~ route
+
Sifflez, compagne,
Dans la nuit la liberté
Nous écoute
+
Ami entends-tu
les cris sourds du pays
Qu'on enchaîne
+
Ami entends-tu
le ~~son~~ noir des corbeaux
Sur nos plaines...

Le manuscrit original du *Chant des partisans*, propriété de l'État, est conservé au musée de la Légion d'honneur. Il est classé monument historique au titre objets par un arrêté du ministère de la Culture du 8 décembre 2006.

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

LE CHANT DES PARTISANS

Les valeurs de la République

Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines?
Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne?
Ohé! partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme!
Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et des larmes!

Liberté
Égalité
Fraternité

Montez de la mine, descendez des collines, camarades!
Sortez de la paille les fusils, la mitraille, les grenades...
Ohé! les tueurs, à la balle et au couteau, tuez vite!
Ohé! saboteur, attention à ton fardeau: dynamite!

C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères,
La haine à nos trousses et la faim qui nous pousse, la misère...
Il y a des pays où les gens au creux des lits font des rêves;
Ici, nous, vois-tu, nous on marche et nous on tue, nous on crève.

Ici chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait quand il passe...
Ami, si tu tombes un ami sort de l'ombre à ta place.
Demain du sang noir séchera au grand soleil sur les routes.
Chantez, compagnons, dans la nuit la Liberté nous écoute...

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

LE CHANT DES PARTISANS

Les valeurs de la République

Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines?
Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne?
Ohé! partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme!
Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et des larmes!

Liberté
Egalité
Fraternité

Montez de la mine, descendez des collines, camarades!
Sortez de la paille les fusils, la mitraille, les grenades...
Ohé! les tueurs, à la balle et au couteau, tuez vite!
Ohé! saboteur, attention à ton fardeau: dynamite!

C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères,
La haine à nos trousses et la faim qui nous pousse, la misère...
Il y a des pays où les gens au creux des lits font des rêves;
Ici, nous, vois-tu, nous on marche et nous on tue, nous on crève.

Ici chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait quand il passe...
Ami, si tu tombes un ami sort de l'ombre à ta place.
Demain du sang noir séchera au grand soleil sur les routes.
Chantez, compagnons, dans la nuit la Liberté nous écoute...

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

LE CHANT DES PARTISANS

Les valeurs de la République

Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines?

Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne?

Ohé! partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme!

Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et des larmes!

Liberté

Egalité

Fraternité

Montez de la mine, descendez des collines, camarades!

Sortez de la paille les fusils, la mitraille, les grenades...

Ohé! les tueurs, à la balle et au couteau, tuez vite!

Ohé! saboteur, attention à ton fardeau: dynamite!

C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères,

La haine à nos trousses et la faim qui nous pousse, la misère...

Il y a des pays où les gens au creux des lits font des rêves;

Ici, nous, vois-tu, nous on marche et nous on tue, nous on crève.

Ici chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait quand il passe...

Ami, si tu tombes un ami sort de l'ombre à ta place.

Demain du sang noir séchera au grand soleil sur les routes.

Chantez, compagnons, dans la nuit la Liberté nous écoute...

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

LE CHANT DES PARTISANS

Les valeurs de la République

Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines?

Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne?

Ohé! partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme!

Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et des larmes!

Liberté

Egalité

Fraternité

Montez de la mine, descendez des collines, camarades!

Sortez de la paille les fusils, la mitraille, les grenades...

Ohé! les tueurs, à la balle et au couteau, tuez vite!

Ohé! saboteur, attention à ton fardeau: dynamite!

C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères,

La haine à nos trousses et la faim qui nous pousse, la misère...

Il y a des pays où les gens au creux des lits font des rêves;

Ici, nous, vois-tu, nous on marche et nous on tue, nous on crève.

Ici chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait quand il passe...

Ami, si tu tombes un ami sort de l'ombre à ta place.

Demain du sang noir séchera au grand soleil sur les routes.

Chantez, compagnons, dans la nuit la Liberté nous écoute...

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

LE CHANT DES PARTISANS

Les valeurs de la République

Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines?

Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne?

Ohé! partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme!

Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et des larmes!

Liberté

Egalité

Fraternité

Montez de la mine, descendez des collines, camarades!

Sortez de la paille les fusils, la mitraille, les grenades...

Ohé! les tueurs, à la balle et au couteau, tuez vite!

Ohé! saboteur, attention à ton fardeau: dynamite!

Le champ lexical de la

Résistance

C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères,

La haine à nos trousses et la faim qui nous pousse, la misère...

Il y a des pays où les gens au creux des lits font des rêves;

Ici, nous, vois-tu, nous on marche et nous on tue, nous on crève.

Ici chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait quand il passe...

Ami, si tu tombes un ami sort de l'ombre à ta place.

Demain du sang noir séchera au grand soleil sur les routes.

Chantez, compagnons, dans la nuit la Liberté nous écoute...

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

LE CHANT DES PARTISANS

Les valeurs de la République

Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines?

Ami, entends-tu **les cris sourds du pays qu'on enchaîne**?

Ohé! partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme!

Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et des larmes!

Liberté

Egalité

Fraternité

Montez de la mine, descendez des collines, **camarades**!

Sortez de la paille les fusils, la mitraille, les grenades...

Ohé! les tueurs, à la balle et au couteau, tuez vite!

Ohé! saboteur, attention à ton fardeau: dynamite!

Le champ lexical de la

Résistance

C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères,

La haine à nos trousses et la faim qui nous pousse, la misère...

Il y a des pays où les gens au creux des lits font des rêves;

Ici, nous, vois-tu, nous on marche et nous on tue, nous on crève.

Ici chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait quand il passe...

Ami, si tu tombes un ami sort de l'ombre à ta place.

Demain du sang noir séchera au grand soleil sur les routes.

Chantez, **compagnons**, dans la nuit la **Liberté** nous écoute...

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

Résistance passive

- écouter le chant
- fermer les yeux
- ne pas dénoncer ceux qui le chantent



III. La résistance et la refondation de la République.

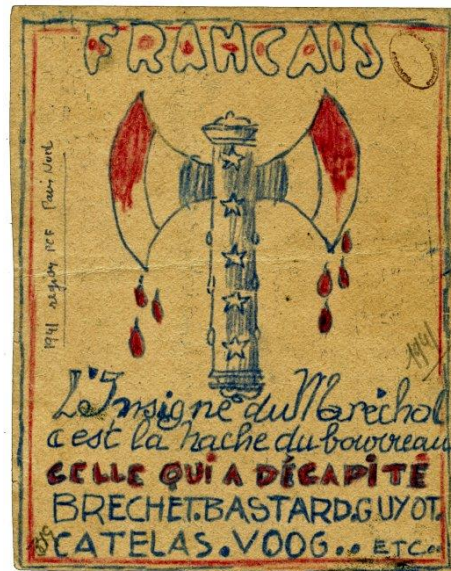
1. Comment résister ?

Résistance passive

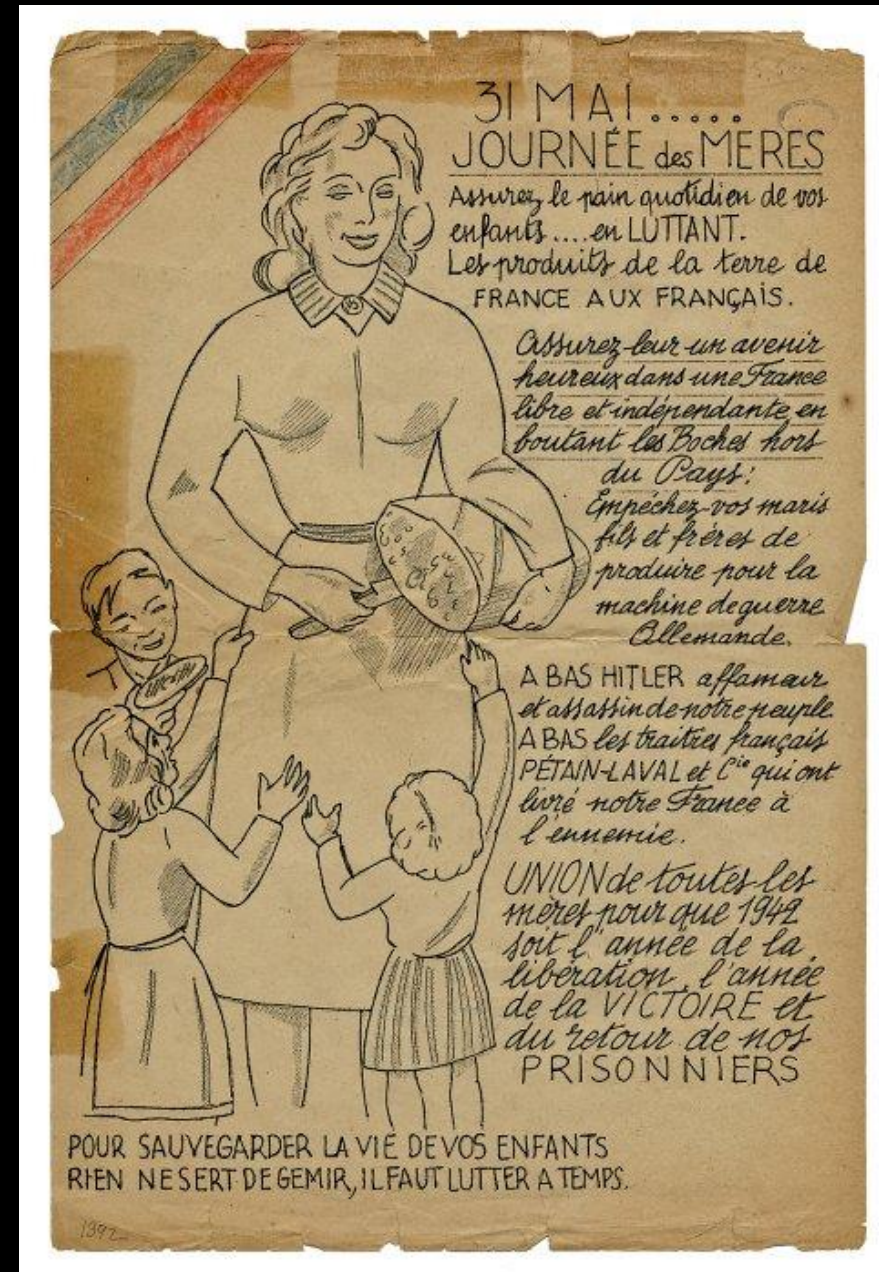
- écouter le chant
- fermer les yeux
- ne pas dénoncer ceux qui le chantent

Résistance active non violente

- distribuer des tracts
- imprimer de la presse clandestine
- chanter ce chant clandestin



Obéir c'est trahir
Désobéir c'est servir



III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

Résistance passive	Résistance active non violente	Résistance active violente
- écouter le chant - fermer les yeux - ne pas dénoncer ceux qui le chantent	- distribuer des tracts - imprimer de la presse clandestine - chanter ce chant clandestin	- sabotage - attentat - embuscade



III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

Résistance passive	Résistance active non violente	Résistance active violente	Risques encourus
- écouter le chant - fermer les yeux - ne pas dénoncer ceux qui le chantent	- distribuer des tracts - imprimer de la presse clandestine - chanter ce chant clandestin	- sabotage - attentat - embuscade	- arrestation - torture - exécution ou déportation + représailles = prises d'otages

BEKANNTMACHUNG

Am Tage nach dem Verbrechen in Nantes, in den Abendstunden des 21. 10. 1941, haben feige Mörder, Soldaten Englands und Moskaus, einen deutschen Wehrmachtbeamten in Bordeaux hinterwecks niedergeschossen.

Die Taeter sind entkommen. Auch die Taeter von Nantes sind noch nicht in meiner Hand.

Zur Suche des neuen Verbrechens habe ich wiederum zunächst die Erschiessung von 50 Geiseln angeordnet.

Falls die Taeter nicht bis zum Ablauf des 26. Oktober 1941 ergriffen sind, werden weitere 50 Geiseln erschossen werden.

Fuer diejenigen Landeseinwohner, die zur Ermittlung der Taeter beitragen, setze ich eine Belohnung im Gesamtbetrag von

15 MILLIONEN FRANKEN

aus.

Zweckdienliche Mitteilungen, die auf Wunsch vertraulich behandelt werden, nimmt jede deutsche oder franzoesische Polizeidienststelle entgegen.

Paris, den 23. Oktober 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich
von STÜLPNAGEL
General der Infanterie.

AVIS

Au crépuscule du 21 Octobre 1941, un jour après le crime qui vient d'être commis à Nantes, de lâches assassins à la solde de l'Angleterre et de Moscou ont tué, à coups de feu tirés traîtreusement, un officier de l'Administration militaire allemande à Bordeaux.

Les assassins ont réussi à prendre la fuite. Les meurtriers de Nantes non plus ne sont pas encore entre mes mains.

Comme première mesure de représailles du nouveau crime j'ai ordonné une fois de plus de fusiller cinquante otages.

Si les meurtriers ne seraient pas saisis d'ici le 26 Octobre 1941 à minuit, 50 autres otages seront exécutés.

J'offre une récompense d'une somme totale de

15 MILLIONS DE FRANCS

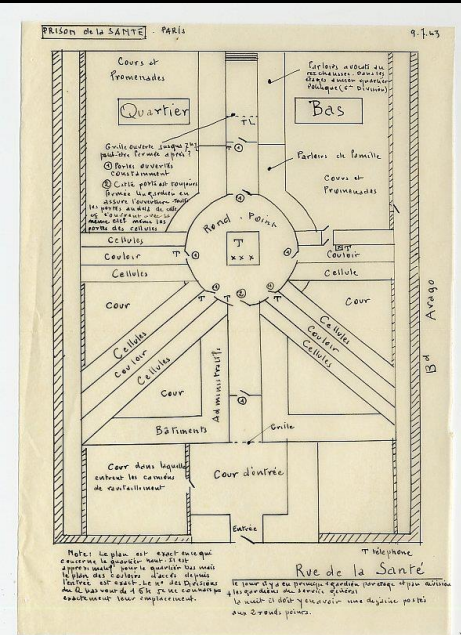
aux habitants de la France qui contribueront à découvrir les coupables.

Toutes informations utiles pourront être déposées à n'importe quel service de police allemand ou français. Sur demande, ces informations seront gardées confidentielles.

Paris, le 23 Octobre 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich
von STÜLPNAGEL
General der Infanterie.

AMNantes 6 Ft 856



CARTE D'IDENTITE

Engagées Dignes

Nom **BOULANGER**

Prénoms **Jean Jacques**

Profession **mécanicien**

Nationalité **française**

Né le **11 Mars 1913**

à **ROUEN (Nord)**

Domicile **17, rue St. Pierre**

SIGNALEMENT :

Taille **1,70 m**

Cheroux **Mardi**

Bouche **noire**

Yeux **bleus**

Visage **ovale**

Trait **clair**

Particularités **rien**

Établi le **21 OCT 1943**

Le **19**

Enregistré sous le N° **4106**

CHANGEMENTS SUCCESSIFS DE DOMICILE

Toujours à

17, rue St. Pierre

Officiel

Carte

Officiel

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

NOUS VOULONS

Que tout ce qui appartient à la Nation Française revienne en sa possession.

Que le Peuple Français soit seul maître chez lui.

Que toutes nos libertés intérieures nous soient rendues.

Que tout ce qui porte atteinte aux droits, aux intérêts, à l'honneur de la Nation soit châtié et aboli.

Que l'idéal séculaire de Liberté-Egalité-Fraternité soit mis en pratique.

Que cette guerre ait pour conséquence une organisation du monde établissant la solidarité et l'aide mutuelle des nations.

Qu' une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous élisent l'Assemblée Nationale qui décidera souverainement des destinées du pays.

*Extraits d'une déclaration du Général de
Gaulle et des mouvements de résistance
parue dans les journaux clandestins :*

Combat
Franc-tireur
Libération
La Voix du Nord



J. de Gaulle

(juin-juillet 1942)

Les Mouvements de Résistance.

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

NOUS VOULONS

Que tout ce qui appartient à la Nation Française revienne en sa possession.

Que le Peuple Français soit seul maître chez lui.

Que toutes nos libertés intérieures nous soient rendues.

Que tout ce qui porte atteinte aux droits, aux intérêts, à l'honneur de la Nation soit châtié et aboli.

Que l'idéal séculaire de Liberté-Egalité-Fraternité soit mis en pratique.

Que cette guerre ait pour conséquence une organisation du monde établissant la solidarité et l'aide mutuelle des nations.

Qu' une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous élisent l'Assemblée Nationale qui décidera souverainement des destinées du pays.

*Extraits d'une déclaration du Général de
Gaulle et des mouvements de résistance
parue dans les journaux clandestins :*

Combat
Franc-tireur
Libération
La Voix du Nord



(juin-juillet 1942)

Les Mouvements de Résistance.

Les buts de la Résistance:

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

NOUS VOULONS

Que tout ce qui appartient à la Nation Française revienne en sa possession.

Que le Peuple Français soit seul maître chez lui.

Que toutes nos libertés intérieures nous soient rendues.

Que tout ce qui porte atteinte aux droits, aux intérêts, à l'honneur de la Nation soit châtié et aboli.

Que l'idéal séculaire de Liberté-Egalité-Fraternité soit mis en pratique.

Que cette guerre ait pour conséquence une organisation du monde établissant la solidarité et l'aide mutuelle des nations.

Qu' une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous élisent l'Assemblée Nationale qui décidera souverainement des destinées du pays.

*Extraits d'une déclaration du Général de
Gaulle et des mouvements de résistance
parue dans les journaux clandestins :*

Combat
Franc-tireur
Libération
La Voix du Nord

(juin-juillet 1942)



J. de Gaulle

Les Mouvements de Résistance.

Les buts de la Résistance:

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

NOUS VOULONS

Que tout ce qui appartient à la Nation Française revienne en sa possession.

Que le Peuple Français soit seul maître chez lui.

Que toutes nos libertés intérieures nous soient rendues.

Que tout ce qui porte atteinte aux droits, aux intérêts, à l'honneur de la Nation soit châtié et aboli.

Que l'idéal séculaire de Liberté-Egalité-Fraternité soit mis en pratique.

Que cette guerre ait pour conséquence une organisation du monde établissant la solidarité et l'aide mutuelle des nations.

Qu' une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous élisent l'Assemblée Nationale qui décidera souverainement des destinées du pays.

*Extraits d'une déclaration du Général de
Gaulle et des mouvements de résistance
parue dans les journaux clandestins :*

Combat
Franc-tireur
Libération
La Voix du Nord

(juin-juillet 1942)



J. de Gaulle

Les Mouvements de Résistance.

Les buts de la Résistance:

- Rétablir la Nation

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

NOUS VOULONS

Que tout ce qui appartient à la Nation Française revienne en sa possession.

Que le Peuple Français soit seul maître chez lui.

Que toutes nos libertés intérieures nous soient rendues.

Que tout ce qui porte atteinte aux droits, aux intérêts, à l'honneur de la Nation soit châtié et aboli.

Que l'idéal séculaire de Liberté-Egalité-Fraternité soit mis en pratique.

Que cette guerre ait pour conséquence une organisation du monde établissant la solidarité et l'aide mutuelle des nations.

Qu' une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous élisent l'Assemblée Nationale qui décidera souverainement des destinées du pays.

*Extraits d'une déclaration du Général de
Gaulle et des mouvements de résistance
parue dans les journaux clandestins :*

Combat
Franc-tireur
Libération
La Voix du Nord

(juin-juillet 1942)



J. de Gaulle

Les Mouvements de Résistance.

Les buts de la Résistance:

- Rétablir la Nation

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

NOUS VOULONS

Que tout ce qui appartient à la Nation Française revienne en sa possession.

Que le Peuple Français soit seul maître chez lui.

Que toutes nos libertés intérieures nous soient rendues.

Que tout ce qui porte atteinte aux droits, aux intérêts, à l'honneur de la Nation soit châtié et aboli.

Que l'idéal séculaire de Liberté-Egalité-Fraternité soit mis en pratique.

Que cette guerre ait pour conséquence une organisation du monde établissant la solidarité et l'aide mutuelle des nations.

Qu' une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous élisent l'Assemblée Nationale qui décidera souverainement des destinées du pays.

*Extraits d'une déclaration du Général de
Gaulle et des mouvements de résistance
parue dans les journaux clandestins :*

Combat
Franc-tireur
Libération
La Voix du Nord

(juin-juillet 1942)



J. de Gaulle

Les Mouvements de Résistance.

Les buts de la Résistance:

- Rétablir la Nation
- Le retour des valeurs de la République

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

NOUS VOULONS

Que tout ce qui appartient à la Nation Française revienne en sa possession.

Que le Peuple Français soit seul maître chez lui.

Que toutes nos libertés intérieures nous soient rendues.

Que tout ce qui porte atteinte aux droits, aux intérêts, à l'honneur de la Nation soit châtié et aboli.

Que l'idéal séculaire de Liberté-Egalité-Fraternité soit mis en pratique.

Que cette guerre ait pour conséquence une organisation du monde établissant la solidarité et l'aide mutuelle des nations.

Qu' une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous élisent l'Assemblée Nationale qui décidera souverainement des destinées du pays.

*Extraits d'une déclaration du Général de
Gaulle et des mouvements de résistance
parue dans les journaux clandestins :*

Combat
Franc-tireur
Libération
La Voix du Nord

(juin-juillet 1942)



J. de Gaulle

Les Mouvements de Résistance.

Les buts de la Résistance:

- Rétablir la Nation
- Le retour des valeurs de la République

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

NOUS VOULONS

Que tout ce qui appartient à la Nation Française revienne en sa possession.

Que le Peuple Français soit seul maître chez lui.

Que toutes nos libertés intérieures nous soient rendues.

Que tout ce qui porte atteinte aux droits, aux intérêts, à l'honneur de la Nation soit châtié et aboli.

Que l'idéal séculaire de Liberté-Egalité-Fraternité soit mis en pratique.

Que cette guerre ait pour conséquence une organisation du monde établissant la solidarité et l'aide mutuelle des nations.

Qu' une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous élisent l'Assemblée Nationale qui décidera souverainement des destinées du pays.

*Extraits d'une déclaration du Général de
Gaulle et des mouvements de résistance
parue dans les journaux clandestins :*

Combat
Franc-tireur
Libération
La Voix du Nord

(juin-juillet 1942)



J. de Gaulle

Les Mouvements de Résistance.

Les buts de la Résistance:

- Rétablir la Nation
- Le retour des valeurs de la République
- Le rétablissement de la démocratie

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

NOUS VOULONS

Que tout ce qui appartient à la Nation Française revienne en sa possession.

Que le Peuple Français soit seul maître chez lui.

Que toutes nos libertés intérieures nous soient rendues.

Que tout ce qui porte atteinte aux droits, aux intérêts, à l'honneur de la Nation soit châtié et aboli.

Que l'idéal séculaire de Liberté-Egalité-Fraternité soit mis en pratique.

Que cette guerre ait pour conséquence une organisation du monde établissant la solidarité et l'aide mutuelle des nations.

Qu' une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous élisent l'Assemblée Nationale qui décidera souverainement des destinées du pays.

Extraits d'une déclaration du Général de
Gaulle et des mouvements de résistance
parue dans les journaux clandestins :

Combat
Franc-tireur
Libération
La Voix du Nord



J. de Gaulle

(juin-juillet 1942)

Les Mouvements de Résistance.

Les buts de la Résistance:

- Rétablir la Nation
- Le retour des valeurs de la République
- Le rétablissement de la démocratie

III. La résistance et la refondation de la République.

1. Comment résister ?

NOUS VOULONS

Que tout ce qui appartient à la Nation Française revienne en sa possession.

Que le Peuple Français soit seul maître chez lui.

Que toutes nos libertés intérieures nous soient rendues.

Que tout ce qui porte atteinte aux droits, aux intérêts, à l'honneur de la Nation soit châtié et aboli.

Que l'idéal séculaire de Liberté-Egalité-Fraternité soit mis en pratique.

Que cette guerre ait pour conséquence une organisation du monde établissant la solidarité et l'aide mutuelle des nations.

Qu' une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous élisent l'Assemblée Nationale qui décidera souverainement des destinées du pays.

Extraits d'une déclaration du Général de
Gaulle et des mouvements de résistance
parue dans les journaux clandestins :

Combat
Franc-tireur
Libération
La Voix du Nord



(juin-juillet 1942)

Les Mouvements de Résistance.

Les buts de la Résistance:

- Rétablir la Nation
- Le retour des valeurs de la République
- Le rétablissement de la démocratie

Remarquons:

- l'apparition de journaux clandestins
- la croix de Lorraine
- la signature du Général De Gaulle

III. La résistance et la refondation de la République.

2. Les groupes de résistants.



⇒ Les Forces Françaises Libres à l'extérieur

⇒ Les Forces Françaises de l'Intérieur dans la clandestinité

III. La résistance et la refondation de la République.

3. L'action du Conseil National de la Résistance.



Pour donner de la cohérence à l'action de la Résistance, le général De Gaulle charge Jean Monclin (ancien préfet d'Eure et Loire) d'unifier les F.F.L. et les F.F.I.. Cela aboutit à la création du Conseil National de la Résistance (C.N.R.) en 1943.

III. La résistance et la refondation de la République.

3. L'action du Conseil National de la Résistance.

Les réformes du CNR (Conseil national de la Résistance)

« Mesures à appliquer à la libération du territoire afin d'assurer :

- le rétablissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel

Sur le plan économique :

- le retour à la Nation des grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques

Sur le plan social :

- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État.

Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balaiera le régime de basse réaction instauré par Vichy. »

Programme du CNR (extrait), 15 mars 1944.

Le programme du C.N.R. reprend les grandes idées des discours de De Gaulle, du Chant des Partisans et de la résistance communiste: rétablissement d'une République démocratique, création des monopoles d'Etat (mines, énergie, banques), sécurité sociale.

III. La Résistance.

La **Résistance** naît en réaction à l'armistice et au régime de Vichy. L'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940, à Londres, en est l'acte fondateur. Il s'impose comme le chef de la **France libre**, aidé par des gouverneurs de certaines colonies françaises, comme Félix Eboué au Tchad.

Parallèlement, la Résistance intérieure se développe (**FFI**).

Réseaux et **maquis** assument des missions de renseignement, de sabotage ou de combat. Les résistants sont soumis aux dangers de la clandestinité et de la répression : 70 000 sont déportés. Jean Moulin rassemble en 1943 les différentes organisations au sein du Conseil national de la Résistance (CNR).

Les débarquements alliés en Normandie et en Provence et l'action des **FFL** permettent la Libération du territoire.

III. La résistance et la refondation de la République.

4. La naissance de la IV^{ème} République.

Préambule de la Constitution de 1946

Il indique les grands principes que toutes les lois qui seront votées devront respecter.

Art 1. Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. [...]

Art 3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Art 4 . Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

Art 5 . Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances

Art 6 . Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

Art 7 . Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent. [...]

Art 9. Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national [...] doit devenir la propriété de la collectivité.

III. La résistance et la refondation de la République.

4. La naissance de la IV^{ème} République.

Préambule de la Constitution de 1946

Il indique les grands principes que toutes les lois qui seront votées devront respecter.

Art 1. Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. [...]

Art 3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Art 4 . Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

Art 5 . Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances

Art 6 . Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

Art 7 . Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent. [...]

Art 9. Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national [...] doit devenir la propriété de la collectivité.

Rappel de la D.D.H.C. de 1789, du principe d'égalité.

III. La résistance et la refondation de la République.

4. La naissance de la IV^{ème} République.

Préambule de la Constitution de 1946

Il indique les grands principes que toutes les lois qui seront votées devront respecter.

Art 1. Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. [...]

Art 3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Art 4 . Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

Art 5 . Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances

Art 6 . Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

Art 7 . Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent. [...]

Art 9. Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national [...] doit devenir la propriété de la collectivité.

Rappel de la D.D.H.C. de 1789, du principe d'égalité.

Droit de vote accordé aux femmes (1944).



III. La résistance et la refondation de la République.

4. La naissance de la IV^{ème} République.

Préambule de la Constitution de 1946

Il indique les grands principes que toutes les lois qui seront votées devront respecter.

Art 1. Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. [...]

Art 3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Art 4 . Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

Art 5 . Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances

Art 6 . Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

Art 7 . Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent. [...]

Art 9. Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national [...] doit devenir la propriété de la collectivité.

Rappel de la D.D.H.C. de 1789, du principe d'égalité.

Droit de vote accordé aux femmes (1944).



III. La résistance et la refondation de la République.

4. La naissance de la IV^{ème} République.

Préambule de la Constitution de 1946

Il indique les grands principes que toutes les lois qui seront votées devront respecter.

Art 1. Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. [...]

Art 3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Art 4 . Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

Art 5 . Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances

Art 6 . Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

Art 7 . Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent. [...]

Art 9. Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national [...] doit devenir la propriété de la collectivité.

Rappel de la D.D.H.C. de 1789, du principe d'égalité.

Droit de vote accordé aux femmes (1944).

Rappel du principe de liberté.

III. La résistance et la refondation de la République.

4. La naissance de la IV^{ème} République.

Préambule de la Constitution de 1946

Il indique les grands principes que toutes les lois qui seront votées devront respecter.

Art 1. Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. [...]

Art 3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Art 4 . Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

Art 5 . Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances

Art 6 . Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

Art 7 . Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent. [...]

Art 9. Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national [...] doit devenir la propriété de la collectivité.

Rappel de la D.D.H.C. de 1789, du principe d'égalité.

Droit de vote accordé aux femmes (1944).

Rappel du principe de liberté.

Nationalisation des grandes entreprises.

III. La résistance et la refondation de la République.

4. La naissance de la IV^{ème} République.

La Nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. »

D'après le *préambule* de la Constitution de la IV^e République, 1946.

III. La résistance et la refondation de la République.

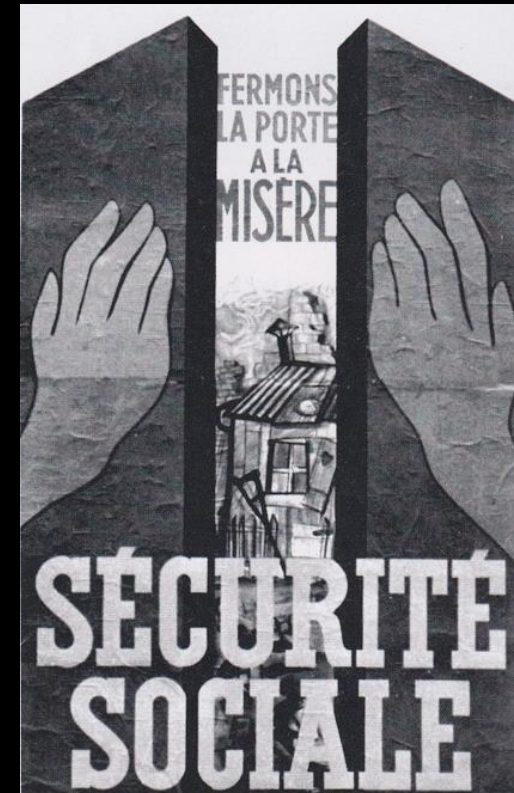
4. La naissance de la IV^{ème} République.

La Nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. »

D'après le *préambule* de la Constitution de la IV^e République, 1946.

Rappel du principe de fraternité : création de la Sécurité Sociale.



III. La résistance et la refondation de la République.

4. La naissance de la IV^{ème} République.

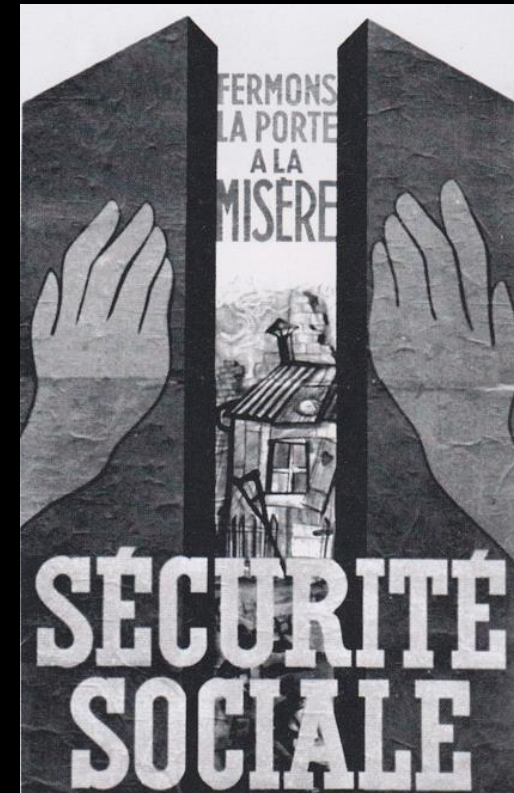
La Nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. »

D'après le *préambule* de la Constitution de la IV^e République, 1946.

Rappel du principe de fraternité : création de la Sécurité Sociale.

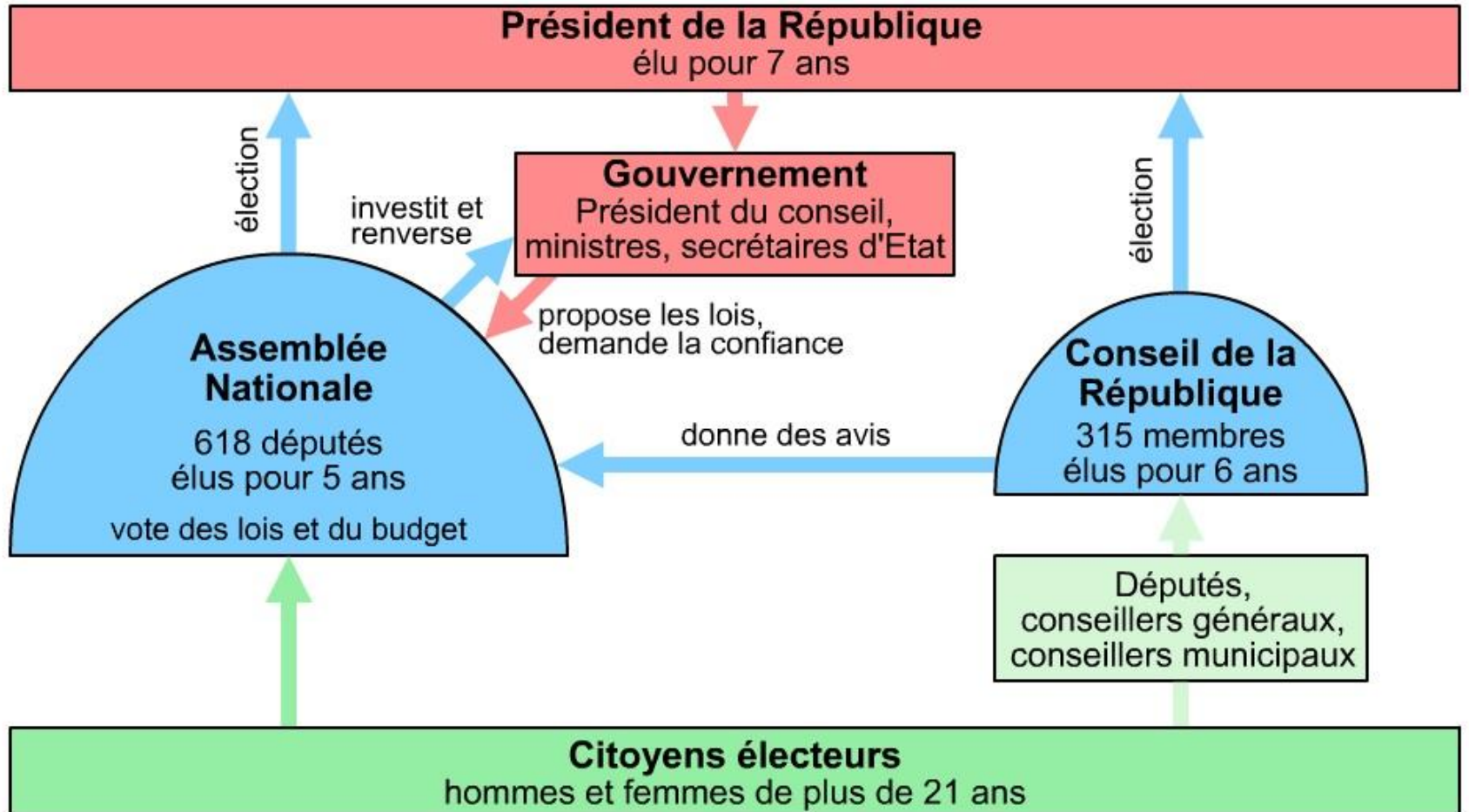
Rappel du principe d'égalité.



III. La résistance et la refondation de la République.

4. La naissance de la IV^{ème} République.

Schéma de la Constitution de la IV^{ème} République



Séparation des pouvoirs

- █ Pouvoir exécutif
- █ Pouvoir législatif

Souveraineté du peuple

- █ Citoyens électeurs
- Suffrage universel direct
- Suffrage universel indirect

Fonctionnement de la République

- Prérogatives du pouvoir exécutif
- Prérogatives du pouvoir législatif

IV. Rétablir la République.

À partir de juin 1944, le **Gouvernement provisoire de la République française** (GPRF), dirigé par Charles de Gaulle et formé de résistants, gouverne le territoire métropolitain libéré. Paris est libérée en août et redevient la capitale. Le GPRF s'appuie sur le programme d'action défini par le **Conseil national de la Résistance** (CNR).

Le GPRF obtient que le territoire soit rapidement évacué par les troupes alliées et désarme les anciens résistants pour que la justice soit exercée par l'Etat, dans le cadre de la légalité républicaine.

Pour mettre fin à la violence, éviter les humiliations et les exécutions sommaires, il organise le jugement des anciens collaborateurs : c'est l'**épuration** légale.

IV. Rétablir la République.

Le Conseil national de la Résistance (CNR) : union de la Résistance (mouvements, partis et syndicats de la Résistance intérieure), créée en 1943 par Jean Moulin.

L'épuration : ensemble des traitements visant à punir les personnes accusées d'avoir collaboré avec l'ennemi.

Le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF): gouvernement qui dirige la France de juin 1944 jusqu'au début de la IV^e République (octobre 1946).

V. Reconstruire le pays.

Les dégâts matériels sont considérables : les transports sont complètement désorganisés, la production industrielle est faible et certaines villes sont presque entièrement détruites. Deux millions de personnes sont encore prisonnières en Allemagne.

L'économie est réorganisée et les secteurs jugés essentiels à la reconstruction sont **nationalisés**. Le commissariat au Plan (1946) organise la reconstruction, en donnant la priorité à la production énergétique (électricité, charbon).

Le GPRF instaure une **démocratie sociale**.

Une démocratie sociale : démocratie qui, en plus de donner le pouvoir au peuple, essaie de mettre en œuvre une meilleure répartition des richesses.

Une nationalisation : prise de contrôle d'une entreprise privée par l'État.

VI. Restaurer la démocratie.

Les femmes obtiennent le droit de vote dès avril 1944. Le Gouvernement provisoire rétablit la démocratie, en organisant des élections municipales dès le printemps 1945, puis des élections législatives en octobre. Par référendum, les Français décident également de se doter d'une nouvelle **Constitution**.

En 1945, trois partis remportent les élections législatives : le PCF, la SFIO et le MRP. L'Assemblée nationale rédige une nouvelle Constitution, qui fonde la IV^e République. Les communistes et les socialistes appellent alors à prolonger l'action du Front populaire. De Gaulle s'oppose à la IV^e République et démissionne en 1946.

Une Constitution : ensemble de lois fixant les règles de fonctionnement du pouvoir au sein d'un État.